

P PLAN
L LOCAL
U URBANISME
i INTERCOMMUNAL
Arize-Lèze

Rapport de présentation

**CAHIER N°07 _ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET
ANALYSE PAYSAGÈRE**

ARRÊTÉ LE

APPROUVE LE

Cittànova

A QUOI SERT LE DIAGNOSTIC ?

- > Identifier les relations entre le territoire et ses voisins
- > Comprendre les mécanismes internes et les dynamiques liés au territoire
- > Voir le territoire comme un tissage : tout est lié !

COMMENT A-T-IL ÉTÉ RÉALISÉ ?

- > Un temps d'immersion nécessaire
- > Des temps d'échanges : des ateliers, des entretiens,...
- > Un travail de terrain affiné par la statistique et une approche documentaire.

COMMENT LE LIRE ?

Le cœur de l'analyse : 7 clés de lecture, comme autant de portes d'entrée au diagnostic.



Des annexes comprenant des données complémentaires.



1.] LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

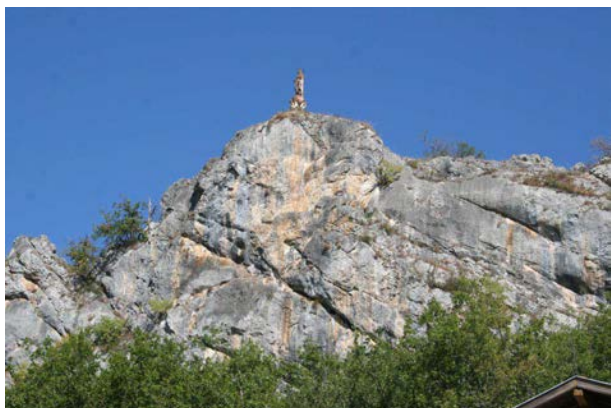
1.1.] UN SOCLE PHYSIQUE MARQUÉ PAR LA PROXIMITÉ DES PYRÉNÉES ARIÈGEOISES

Le territoire présente un certain nombre de particularités physiques, comme sa géologie, son relief, son réseau hydrographique ou encore son climat. Ces éléments façonnent un socle épais et complexe et conditionnent la nature des sols, leur occupation et les formations végétales qui s'y développent. Tout ces motifs impactent directement le paysage et prennent part à l'identité du territoire.

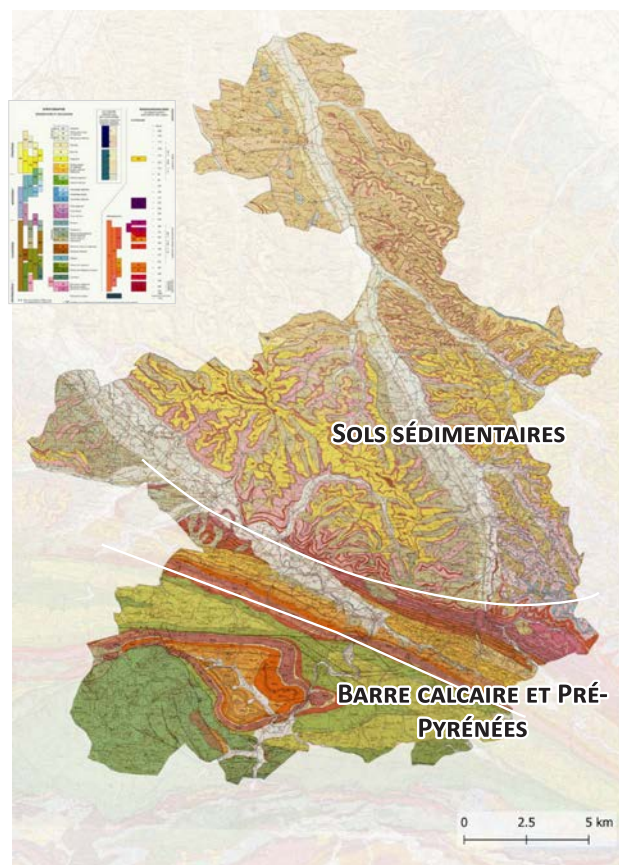
A la transition entre la plaine et les montagnes des Pyrénées, la communauté de communes Arize-Lèze est marquée par la variété de son socle géologique et de ses reliefs. Vallées alluvionnaires et roches calcaires s'y succèdent et marquent le paysage.

- Au nord, on distingue un ensemble de collines, le Terrefort, creusées dans des roches sédimentaires de formations continentales argileuses, marneuses et sableuses.

- Au sud, le Plantaurel est un massif calcaire qui a formé des plis rocheux et s'étend le long d'un axe Est-Ouest qui traverse le territoire. Son altitude est comprise entre 400 mètres et 800 mètres. Son profil en barre rocheuse est entaillé par des vallées perpendiculaires creusées dans la roche, les cluses, pouvant créer des escarpements de relief ou des gorges. C'est le cas entre Sabarat et le Mas D'Azil, où l'Arize s'est ouvert un passage dans la roche et dont les roches affleurantes participent à l'ambiance des lieux.

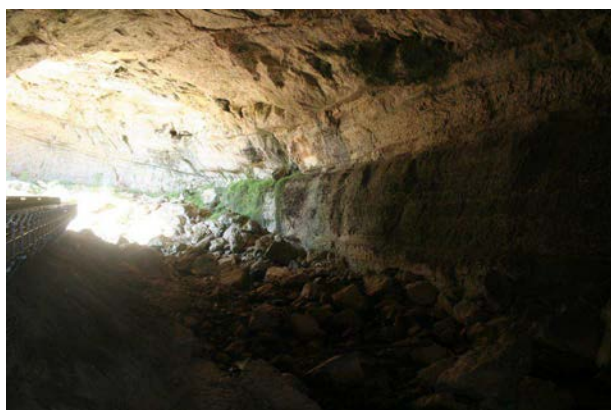


Affleurements rocheux le long de la D119 longeant l'Arize, Le Mas d'Azil



CARTE GÉOLOGIQUE DU TERRITOIRE

La plongée dans la
Grotte du Mas d'Azil,
témoin extraordinaire de
cette richesse géologique



Vue de l'intérieur de la grotte du Mas d'Azil, site historique, géologique et touristique majeur, Le Mas d'Azil

Cette géologie donne à voir un relief rythmé et contrasté. Du nord au sud, le territoire bascule des reliefs arrondis du Terrefort aux plis montagneux du Plantaurel, pour ensuite se fondre dans les Pré-Pyrénées.

En effet, les plis du Plantaurel structurent fortement le paysage en créant un relief séparant nettement les coteaux arrondis du nord du territoire et les paysages de Pré-Pyrénées au sud. Ces derniers sont plus escarpés, plus contrastés et marqués par la forte présence calcaire et certaines formations karstiques.

Deux axes structurants viennent sillonner ce relief, l'Arize et la Lèze, et creuser leurs lits dans les roches. Leurs tracés sont presque parallèles et dessinent de larges plaines qui viennent trancher avec les reliefs alentours. Plus ouvertes et larges au nord, les vallées se resserrent au sud du territoire, lorsqu'elles se confrontent à la roche calcaire.



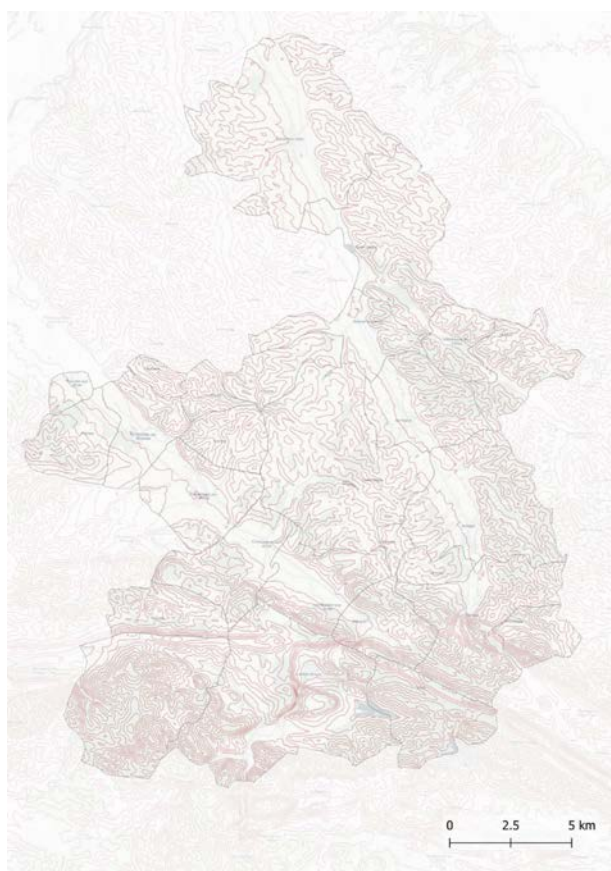
L'horizon de la plaine agricole de la Lèze est marqué par les coteaux, Lézat-sur-Lèze



Enchaînement des collines souples du terrefort, Sieuras



Relief boisés du Plantaurel, Sabarat

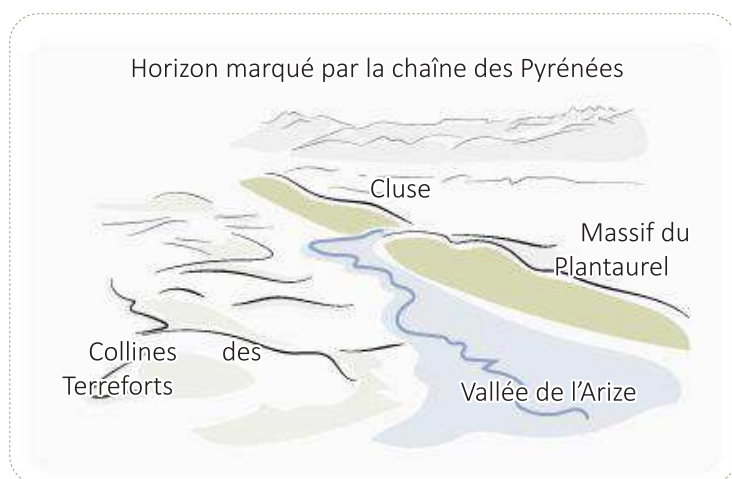


CARTE TOPOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Les collines amples et rondes de la moitié nord du territoire sont ponctuées par l'alternance de points hauts et de routes de crêtes (les bastides de Carla-Bayle, Saint-Ybars, les villages de Castex, Méras ou Sieuras) qui en offrent une lecture simple. Les sommets arrondis sont ras ou soulignés de boisements, et on peut en apprécier les courbures.

Au sud du Plantaurel, la lecture est plus complexe : les paysages sont plus serrés, les collines plus boisées et offrent moins de visibilité.

De manière générale, l'amplitude de relief sur le territoire permet d'en apprécier les paysages, en offrant de nombreux points de vue panoramiques, sur la plaine, les collines ou encore les Pyrénées au loin et participe à la qualité du cadre de vie.



Représentation schématique du relief sur le territoire,

L'Arize-Lèze au porte des Pyrénées: les montagnes dessinent une silhouette omniprésente à l'horizon



Vue sur la silhouette découpée des Pyrénées, Carla Bayle



Les montagnes donnent de la profondeur à l'horizon, Camarade

1.2.] UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE ET STRUCTURANT

Le territoire est structuré par deux vallées principales, celles de l'Arize et de la Lèze, les rivières qui lui donnent son nom et dessinent des motifs parallèles.

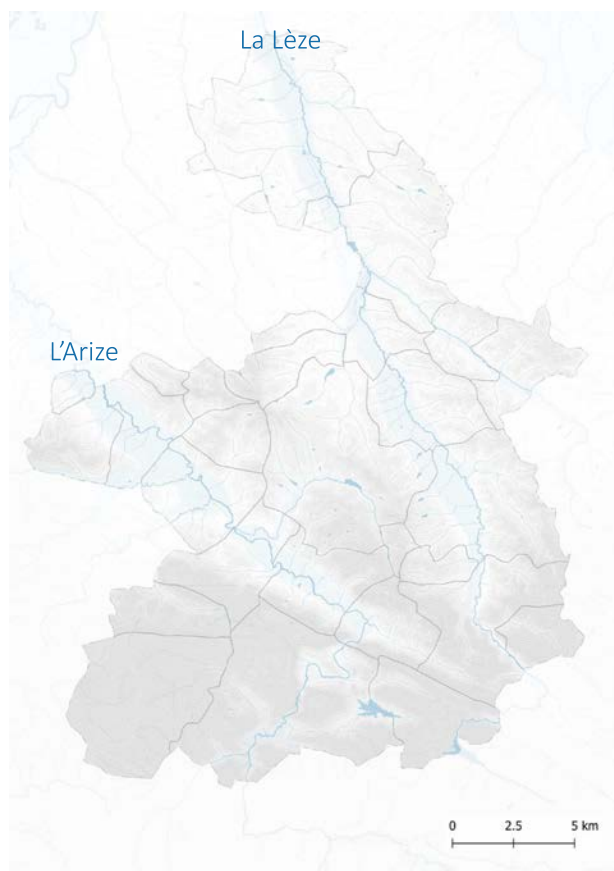
8

L'Arize prend sa source dans les Pyrénées, tandis que la Lèze prend sa source dans le massif du Plantaurel.

Les affluents de ces deux rivières forment un chevelu dense de ruisseau qui ont construits le paysage en creusant de nombreux vallons irréguliers comme dans les collines du Terrefort. La Dourne, Le Latou, le ruisseau de Montbrun ou le ruisseau de l'Argain sont quelques exemples de cours d'eau secondaires présents sur le territoire.

Il existe également un important réseau hydrographique souterrain au sud du territoire, marqué par la présence de roches calcaires. On parle de réseau karstique.

Tout ces cours d'eau appartiennent au bassin Adour-Garonne.



CARTE HYDROGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Ces cours d'eau sont inégalement visibles lorsque l'on traverse le territoire. Discrets et parfois masqués par les ripisylves épaisses qui les accompagnent dans les vallées, on découvre les cours d'eau au creux des bourgs construits autour ou près de l'eau. Ici encore, l'accès et le rapport à l'eau sont inégaux.



Des bourgs tournés vers la rivière, à Pailhès dans la vallée de la Lèze et le Mas d'Azil dans la vallée de l'Arize



Ripisylve dense et rivière discrète à l'image du Latou à Villeneuve-du-Latou et de la Lèze à Saint-Ybars

**Le réseau
hydrographique sur
le territoire offre un
important potentiel**



Très liées au réseau hydrographique, **les zones humides** regroupent des milieux très variés comme les landes, les tourbières, les prairies ou les forêts humides. Elles peuvent être définies comme suit « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » selon l'article L211-1 du Code de l'Environnement.

Ce sont des espaces riches sur les plans de la biodiversité, de la préservation et de la régulation de la ressource en eau ou encore du paysage, qui tiennent un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes. Elles participent par exemple à l'épuration de l'eau, au soutien naturel d'étiage, ou à ralentir les ruissellements (pour les ripisylves).

Elles représentent un enjeu fort de préservation et les fonctions indispensables qu'elles remplissent ont justifié la mise en place de nombreuses politiques publiques en faveur de leur préservation, dont notamment un plan d'action à échelle nationale mis en place en 2010.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, dans ses prescriptions précise qu'il est nécessaire de stopper la dégradation des zones humides, qu'elles soient naturelles ou non.

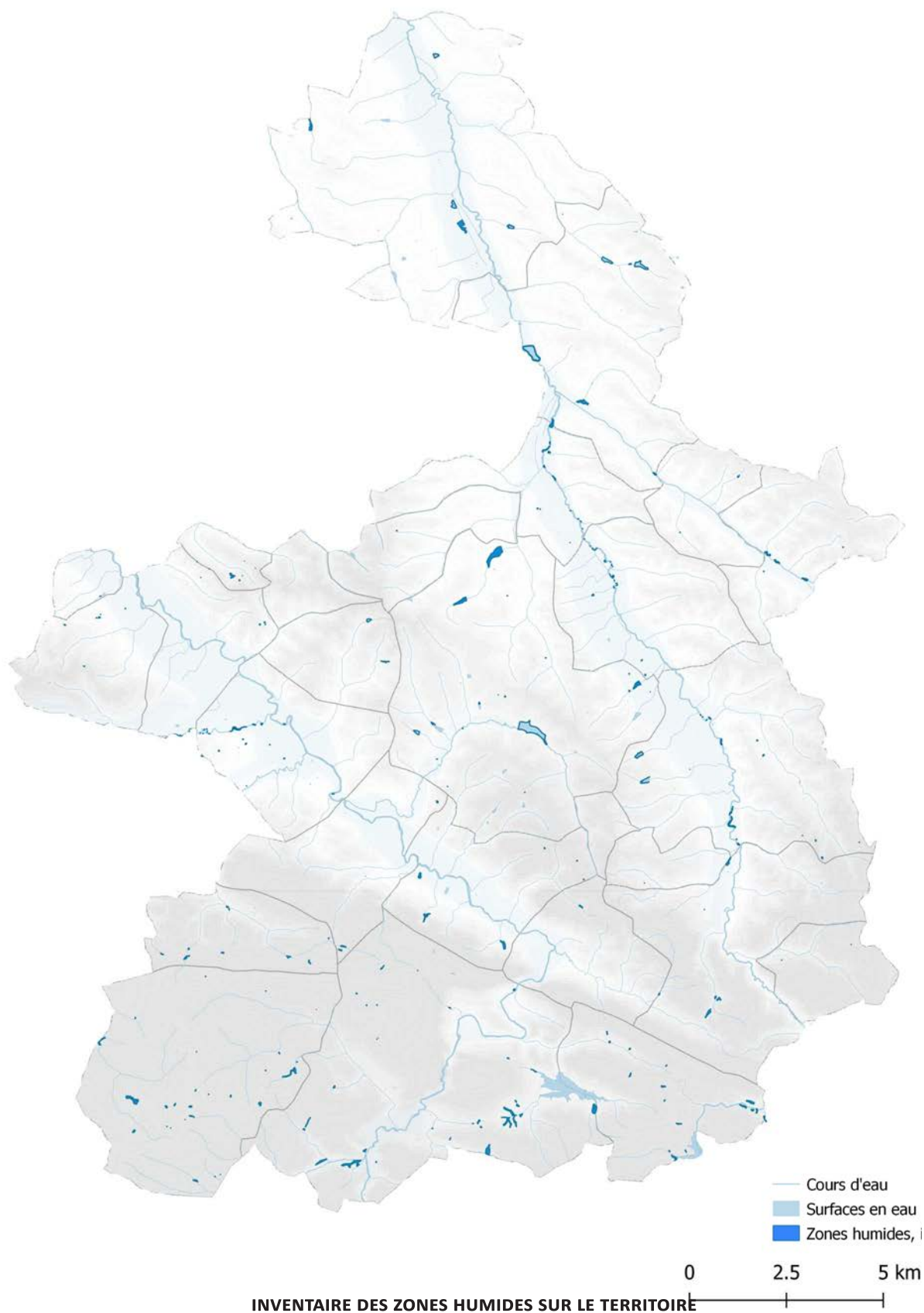
L'association des Naturalistes de l'Ariège (l'ANA), a effectué en 2013 un inventaire des zones humides, qui couvrent entièrement le périmètre de l'intercommunalité. Cet inventaire, non exhaustif, sera pris en compte tout au long de l'élaboration du projet.

100%
des communes
du territoire
concernées

212
zones humides
recensées

près de
4 ha
de zones humides

Les questions liées à la gestion globale de l'eau sont indispensables au bon fonctionnement et au maintien des zones humides. Ce maintien passe par la conservation, la restauration et la reconquête lors de projets d'aménagements. Cela passe également par l'amélioration des connaissances sur les zones humides et la meilleure compréhension de leur rôle d'interface entre les trames vertes et bleues.



source: ANA 2013

Le nombre et le type de zones humides (ZH) par commune sont détaillés ci-dessous :

- Artigat : 13 zones humides totalisant 0,24 hectares et composées de plusieurs mares et ripisylves, roselière/cariçaie, végétation aquatique ainsi qu'un petit lac,
- Camarade : 29 zones humides recensées soit 0,28 ha (mares, prairies inondables, forêts alluviales, prairies humides ponctuelles),
- Campagne-sur-Arize : 3 zones humides recensées soit 0,14 ha (mare, prairie humide et forêt alluviale),
- Carla-Bayle : 18 zones humides recensées soit 0,36 ha (végétations aquatiques, roselières/cariçaies, mares et réservoirs de barrage),
- Castéras : 1 zone humide de 185 m² dont le type n'étant pas renseigné,
- Castex : 2 prairies inondables représentant 708 m²,
- Daumazan-sur-Arize : 10 ZH soit 0,14 ha (mares, ripisylves, roselière/cariçaie),
- Durfort : 6 zones humides sur une superficie totale de 0,11 ha (ripisylves et mares),
- Fornex : 7 zones humides recensées soit 968 m² (mares, roselière/cariçaie),
- Gabre : 15 zones humides recensées soit 0,13 ha (prairies humides et inondables),
- La Bastide-de-Besplas : 7 zones humides soit 0,10 ha (mares et ripisylve),
- Lanoux : 2 zones humides de 378 m² (végétation aquatique et forêt alluviale),
- Le Fossat : 4 zones humides recensées soit 0,14 ha (roselière/cariçaie, ripisylves et mares) ;
- Le Mas d'Azil : 29 zones humides recensées de 0,40 ha (mares, prairies humides ponctuelles, boisement humide, forêts alluviales et roselière/cariçaie),
- Les Bordes-sur-Arize : 6 zones humides recensées soit 0,13 ha (mares et prairies humides ponctuelles) ;
- Lézat-sur-Lèze : 5 zones humides soit 0,40 ha (prairie inondable, mare, petits lacs et roselière/cariçaie),
- Loubaut : 6 zones humides recensées soit 241 m² (forêt inondable et mares),
- Méras : 1 zone humide de 372 m², son type n'étant pas renseigné,
- Monesple : 3 zones humides recensées soit 612 m² (forêt alluviales et 2 mares),
- Montfa : 10 zones humides soit 853 m² (prairies humides ponctuelles, prairies inondables et une mare),
- Pailhès : 8 zones humides soit 0,22 ha (prairies humides ponctuelles, ripisylve, boisement humide, forêt alluviale et mares),
- Sabarat : 2 mares représentant 961 m²,
- Saint-Ybars : 9 zones humides soit 0,25 ha (mares, roselières/cariçaie, prairies inondables, petit lac),
- Sainte-Suzanne : 11 zones humides soit 0,11 ha (mares, ripisylves et réservoir de barrage) ;
- Sieuras : 1 mare de 775 m²,
- Thouars-sur-Arize : 1 roselière/cariçaie de 233 m²,
- Villeneuve-du-Latou : 3 zones humides d'une superficie totale de 660 m² (ripisylve, végétation aquatique, mare).

1.3.] UN CLIMAT COMPLEXE DONT LES ÉVOLUTIONS IMPACTENT FORTEMENT LE TERRITOIRE

1.2.1.] Climat actuel

Le climat de l'Ariège est marqué par le croisement de plusieurs tendances : d'une part un climat océanique altéré, dont la pluviométrie et les perturbations arrosent les reliefs et d'autre part un climat méditerranéen altéré qui se fait ressentir dans les contrastes saisonniers.

Pluviométrie

En 2019, ont été comptabilisés 1 049 millimètres de pluie sur le territoire (827 millimètres à l'échelle de la France). Ces précipitations sont principalement concentrées sur les saisons automnales et printanières, comme on peut le lire sur le graphique ci-contre.

Ensoleillement

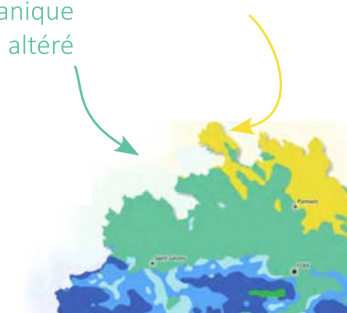
L'ensoleillement global est proche de la moyenne nationale avec 2101 heures d'ensoleillement moyen sur l'année 2019 à l'échelle du territoire, et 2141 heures à l'échelle de la France.

Température

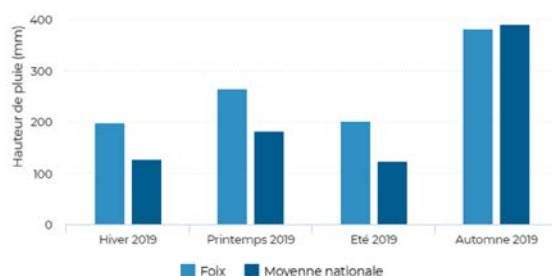
Les températures sont légèrement en deçà des moyennes nationales. Elles peuvent être qualifiées de douces au printemps et en automne et de chaudes en été.

On notera cependant qu'au sein du territoire, des écarts peuvent être relevés concernant les températures et les précipitations qui ne sont pas les mêmes entre la plaine et les reliefs plus marqués du sud. De même concernant les mouvements de masses d'air, qui peuvent être influencés par la barrière formée par les montagnes.

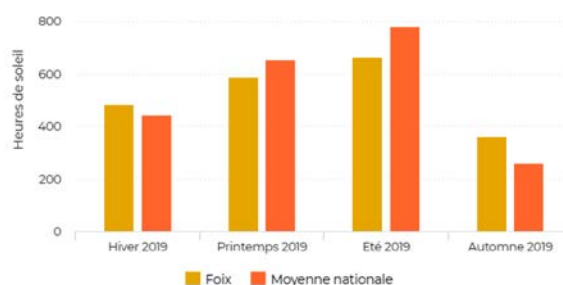
climat océanique altéré



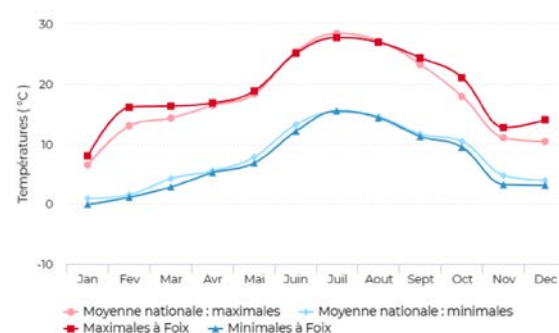
Cartographie des climats dominants sur le territoire, Source:



Précipitations moyennes à l'année, source: MétéoFrance



Ensoleillement moyennes à l'année, source: MétéoFrance



Températures moyennes à l'année, source: MétéoFrance

1.3.1.] Projections et répercussions du réchauffement climatique

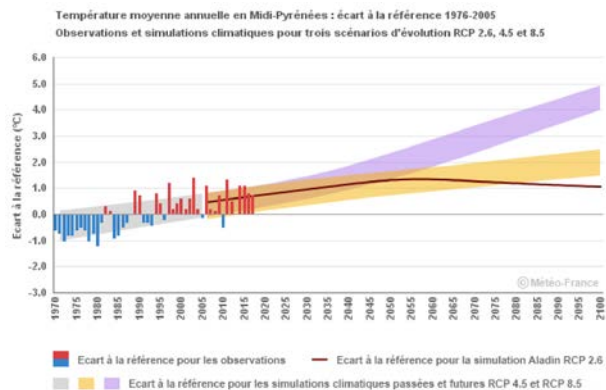
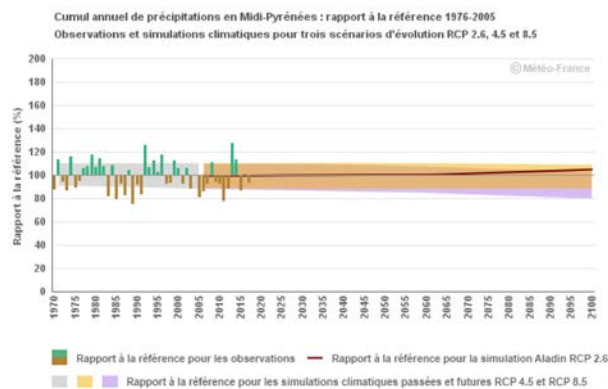
Le réchauffement climatique, observé à l'échelle du globe est susceptible d'entraîner d'importants changements climatiques qui impacteront le territoire. Il est nécessaire d'anticiper ces changements potentiels et de mettre en place des actions pour limiter le phénomène dans la construction d'un projet cohérent et durable pour les générations futures.

Les projections effectuées par Météo France en Occitanie (ancienne région Midi-Pyrénées) indiquent qu'un réchauffement de 4 degrés pourrait être atteint à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005. Les précipitations évolueraient peu dans leurs globalités mais seraient marquées par de forts contrastes saisonniers. On observerait également une diminution des jours de gel par an, une augmentation importante des journées chaudes, et un assèchement des sols.

De manière générale, les phénomènes climatiques jusque là exceptionnels (canicules, épisodes neigeux, verglas, orages violents) sont amenés à se multiplier et à devenir de nouveaux facteurs de risques naturels qui demanderont une prise en compte et des mesures de protections.

Ces projections climatiques ont des répercussions concrètes à l'échelle du territoire et elles affectent des champs larges.

L'influence, même lointaine, de la méditerranée crée de fortes variations climatiques.



Des précipitations annuelles qui évoluent peu mais des températures en nette hausse: quelques conséquences du changement climatique, source: MétéoFrance



- **Répercussions sur les milieux:** l'assèchement des sols (augmentation des risques liés au retrait-gonflement des argiles), la diminution des ressources en eau et l'augmentation en parallèle des risques inondations liées aux pluies torrentielles (fort enjeux humain)

- **Répercussions sur la biodiversité:** changement des écosystèmes, évolution des espèces locales et résilientes, destruction d'habitats naturels, disparition de certaines espèces

- **Répercussions sur les activités agricoles:** changement des saisonnalités et des pratiques, impact en chaîne sur les productions (fauche, production de foin, de viandes ou de lait pour l'élevage)

- **Répercussions sur la santé humaine :** augmentation des risques pour les personnes vulnérables en période de sécheresse

Les conséquences de ces changements peuvent également être **indirectes**. On estime par exemple lors des journées chaudes une forte augmentation des besoins électriques liés à l'utilisation de climatisation.

2.] LES RESSOURCES NATURELLES

2.1.] L'EAU, UNE RESSOURCE DE QUALITÉ INÉGALE

La qualité de l'eau des bassins versants est encadrée par des mesures de protection et notamment par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 a été approuvé par le Préfet coordinateur de bassin le 1er décembre 2015.

C'est un document d'orientation stratégique concernant l'ensemble des milieux aquatiques du bassin (fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines libres ou captives, zones humides) et qui fixe des objectifs de gestion harmonieuse des ressources en eau sur un territoire. Le Bassin Adour-Garonne a quatre orientations principales, à savoir:

- Créer les conditions de gouvernance favorables
 - Réduire les pollutions
- Améliorer la gestion quantitative et le déficit caractérisé en eau
- Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques

Un programme de mesures (PDM) traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel. Le PDM n'a pas de caractère opposable, il sert de base d'évaluation des politiques de l'eau françaises par la Commission Européenne, dans le cadre de la validation des objectifs DCE prévus dans les SDAGE.

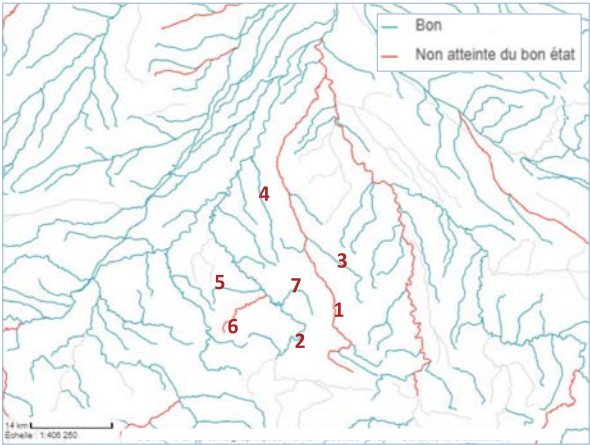
A l'échelle du territoire, la mise en place du SDAGE des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises est en cours.

La gestion des cours d'eau sur le territoire est prise en charge par deux syndicats de rivières:

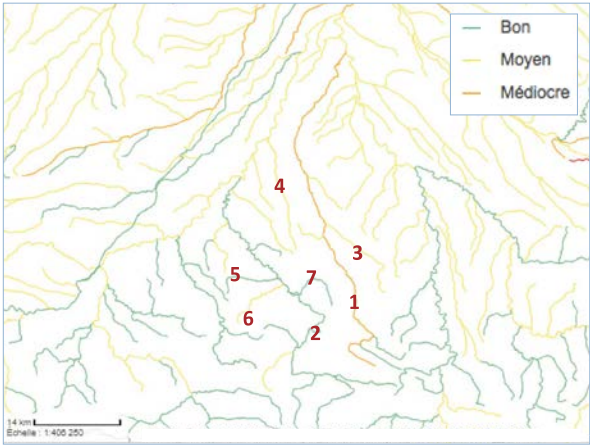
- **Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize (SMBVA)** dont la gestion prend effet sur les communes de La Bastide de Besplas, Les Bordes sur Arize, Camarade, Campagne sur Arize, Le Carla Bayle, Castéras, Castex, Daumazan sur Arize, Fornex, Gabre, Loubaut, Le Mas d'Azil, Méras, Montfà, Sabarat et Thouars sur Arize.

- **Le Syndicat Mixte Interdépartemental de la vallée de la Lèze (SMIVAL)** dont la gestion concerne les communes d'Artigat, Carla Bayle, Castéras, Durfort, Le Fossat, Gabre, Lanoux, Lézat-sur-Lèze, Monesple, Montégut Plantaurel, Pailhès, Saint-Ybars, Sainte-Suzanne, Sieuras et Villeneuve du Latou.

La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) instaure elle une obligation de résultats concernant le bon état écologique et chimique des cours d'eau. Ce bon état écologique et chimique dépend de plusieurs facteurs qui peuvent être les pratiques agricoles, la gestion et le traitement des eaux usées ou encore la composition et la gestion des ripisylves. La qualité des cours d'eau dépend de la présence de matières organiques oxydables qui proviennent des rejets domestiques et industriels, de nitrates et pesticides liés à l'agriculture et utilisation par les particuliers et collectivités et de micropolluants minéraux, éléments métalliques toxiques provenant des rejets industriels, miniers et agricoles.



État chimiques des cours d'eau en 2015
Source : eaufrance.fr



État biologique des cours d'eau en 2015
Source : eaufrance.fr

La qualité écologique des cours d’eau sur le territoire est inégale. L’état de l’Arize et ses affluents est globalement bon (excepté le ruisseau de Montbrun) tandis que La Lèze n’a pas atteint l’objectif de qualité chimique en 2015. L’état biologique des cours d’eau reflète l’état chimique. Face aux objectifs non atteint, l’obtention de résultats a été repoussée à 2021 ou 2027 dans le cas de l’Aunat et de la Lèze, actuellement dans un état biologique médiocre.

On ajoute que, pour l’ensemble du bassin versant de l’Arize-Lèze, aucun nouvel ouvrage ne pourra être autorisé s’il constitue un obstacle à la continuité écologique, et les ouvrages existants doivent être gérés, entretenus et équipés de manière à assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Cours d'eau	État chimique	Objectif d'atteinte du bon état chimique	État biologique	Objectif d'atteinte du bon état écologique
1 La Lèze	Non atteinte du bon état	2027	Médiocre	2027
2 L'Arize	Bon	2015	Bon	2015
3 Le Latou	Bon	2015	Moyen	2021
4 L'Aunat	Bon	2015	Moyen	2027
5 L'Argain	Bon	2015	Bon	2015
6 Le ruisseau de Montbrun	Non atteinte du bon état	2021	Moyen	2021
7 La Dourne	Bon	2015	Bon	2015



L’Arize, Mas d’Azil

2.2.] ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE

Gestion

Les communes d'Arize Lèze sont adhérentes au Syndicat Mixtes De l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA 09) qui assure la distribution et la production de l'eau potable.

Créé en 2005 par des élus ariégeois et haut-garonnais, pour mettre en commun les moyens nécessaires à ses activités, le SMDEA dispose désormais d'une organisation territoriale consolidée.

Chaque jour, il construit, entretient, rénove et optimise les installations d'eau potable et d'assainissement desservant 299 adhérents (298 communes et 1 syndicat), représentant près de 151 000 habitants.

Sur le secteur Arize-Lèze Volvestre, le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,01 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,03 habitants/abonné au 31/12/2019). La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 126,59 m³/abonné au 31/12/2020. (116,08 m³/abonné au 31/12/2019).

Alimentation en eau potable

La plupart des communes des vallées de la Lèze et de l'Arize sont alimentées par l'eau produite par l'usine de production d'eau potable située dans la commune du Mas d'Azil.

L'usine est alimentée en eau brute par un captage dans la rivière Arize sur la commune du Mas d'Azil au lieu-dit Roquebrune. Le prélèvement est autorisé par un arrêté préfectoral en date du 30 mai 2017. Cet arrêté instaure les périmètres de protection correspondants.

La commune de Lézat-sur-Lèze est alimentée à partir de l'eau produite par l'unité de traitement de Carbonne alimentée par l'eau brute de la Garonne.

La commune de Gabre dispose de sources propres à son territoire.

La commune de Monesple est alimentée à partir de la ressource de Montégut-Plantaurel.

Des achats d'eau ont lieu auprès de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées pour l'alimentation en eau potable des communes de Camarade et de Fornex et pour les écarts de la Bastide-de-Besplas et de Thouars-sur-Arize.

Les communes de Saint-Ybars et de Durfort ainsi que les écarts de Lézat-sur-Lèze et de Villeneuve-du-Latou sont alimentés par le SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège).

Captages

Sur la totalité des communes concernées par le PLUI Arize Lèze, 2 captages AEP sont exploités pour la production publique d'eau potable. Il s'agit :

- de la prise d'eau de Roquebrune dans la rivière Arize, commune de Le Mas d'Azil qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP de Roquebrune du 30/05/2017),
- des captages de Terre Rouge . Ces captages n'ont pas fait l'objet de DUP.

2.3.] EXPLOITATION DES RESSOURCES DU SOUS-SOL

Le territoire dispose de par sa géologie contrastée d'un sous-sol riche qui peut être exploité via un processus d'extraction pratiqué dans les carrières.

Depuis 1993, l'exploitation des ressources géologiques sur un territoire est encadrée ; le **Schéma Départemental des Carrières** définit les conditions générales d'implantations des carrières et leurs orientations de gestion durable. Le Schéma Départemental des Carrières de l'Ariège a été approuvé le 24 décembre 2013.

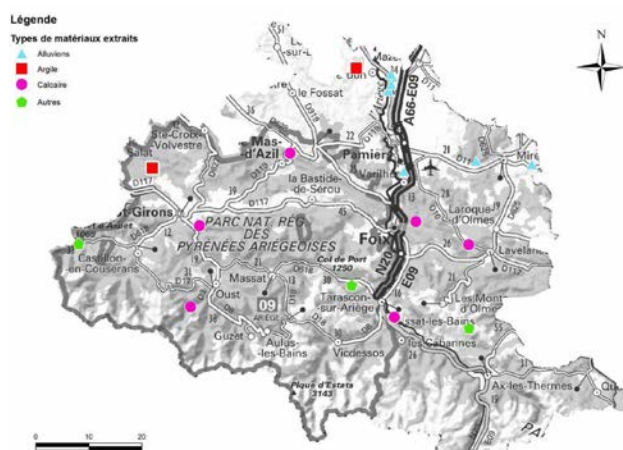
L'activité d'extraction est également encadrée réglementairement par le Code Minier et les lois sur les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Les autorisations d'exploitations de carrières doivent être compatibles avec ces documents.

L'exploitation des argiles, limons et sables présents dans les sol du territoire ont été exploités pour la réalisation de produits en terre (briques creuses pour la construction, céramiques).

Cependant, on trouve aujourd'hui peu d'exploitations de matériaux en activité. Une carrière est recensée sur la commune de Sabarat, au lieu-dit Tentin, exploitée par la société «Carrière ZAGO SARL».



Carrière de Sabarat

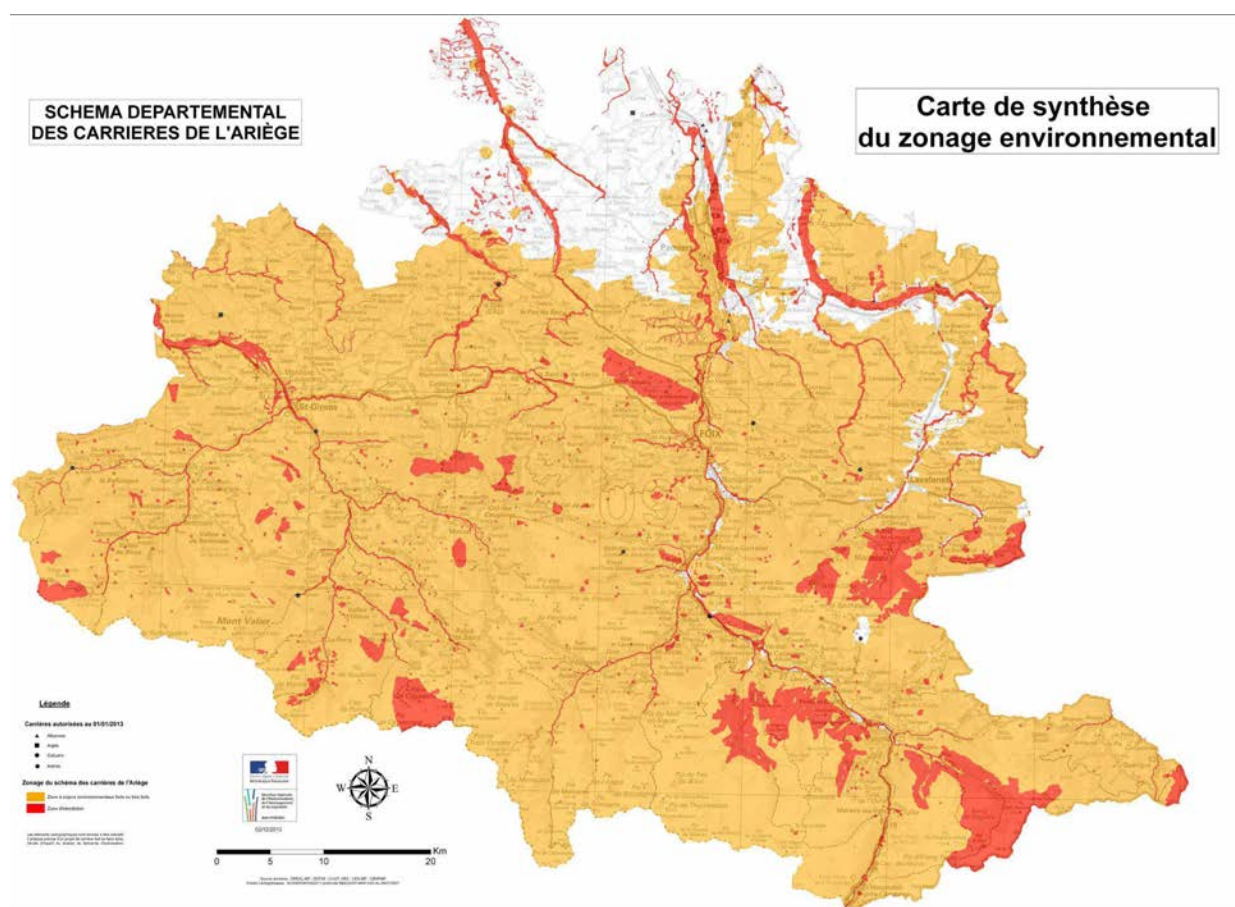


Cartographie des carrières en activité, Source: Schéma Départemental des Carrières de l'Ariège

La cartographie ci-dessous est extraite du Schéma Départemental des Carrières de l'Ariège. Cette carte de zonage distingue les zones d'interdiction (en rouge) et les zones à enjeux environnementaux forts ou très forts (en orange) pour l'exploitation de carrières.

Le territoire intercommunal d'Arize Lèze est en partie contraint par le zonage du Schéma Départemental des Carrières de l'Ariège. En effet, plusieurs zones d'interdiction sont recensées sur le territoire intercommunal : le lit des cours d'eau de l'Arize et de la Lèze. De plus, une majorité des communes de l'intercommunalité sont représentées comme des zones à enjeux environnementaux forts ou très forts en raison de leur proximité avec la chaîne des Pyrénées.

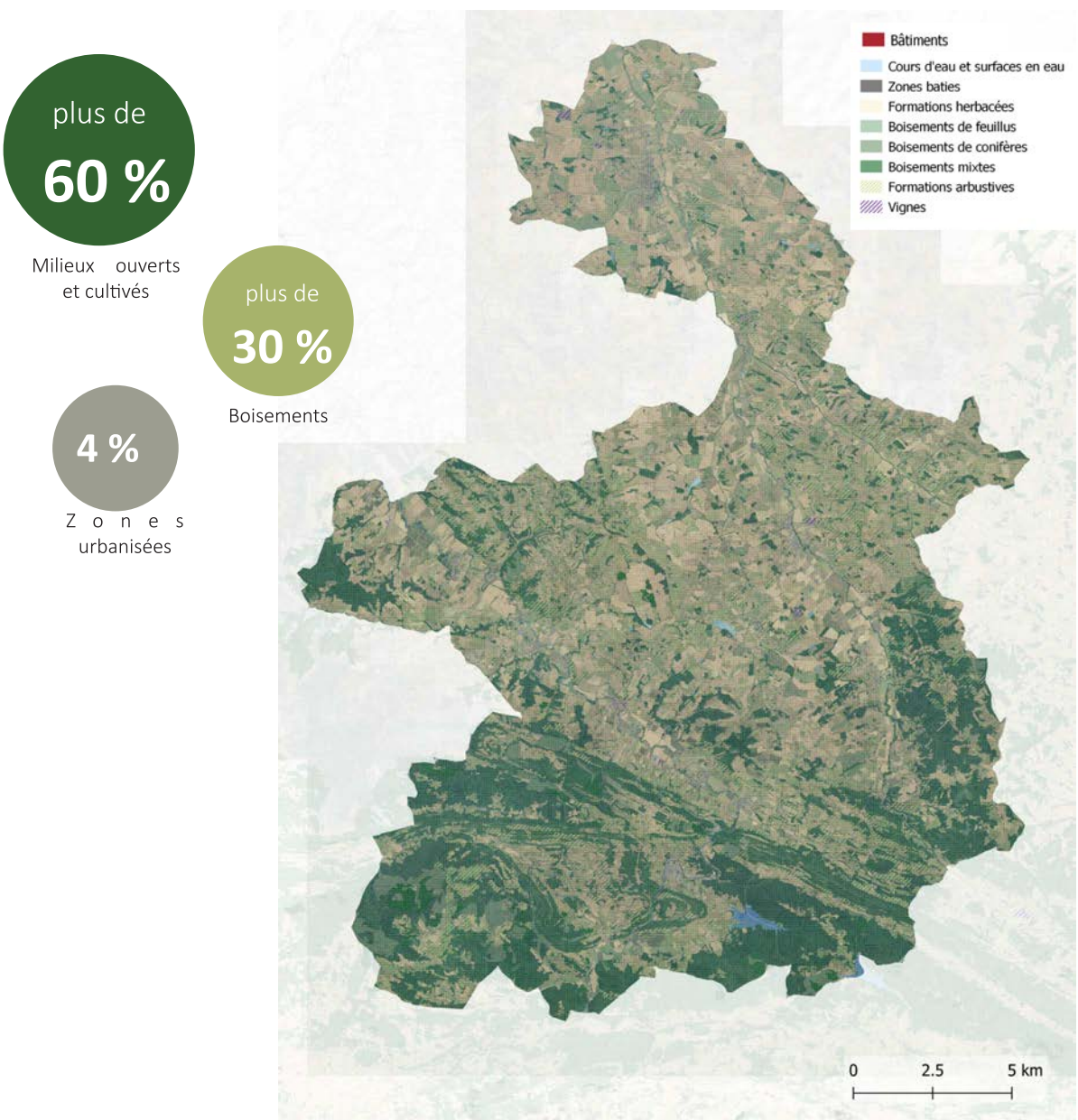
21



3.] PAYSAGES ET PATRIMOINE

3.1.] DES MILIEUX NATURELS VARIÉS COMME COMPOSANTES DU PAYSAGE

Le socle physique sur lequel s’appuie le territoire et la diversité de ses sols ont permis le développement de milieux naturels riches. On observe une grande variété d’ambiances végétales, alternant des motifs boisés forts et des motifs plus ouverts de prairies, de landes ou de grandes cultures qui soulignent le caractère rural de l’intercommunalité.



3.1.1.] Des boisements,

Le territoire est marqué par de grands ensembles boisés, particulièrement denses sur la moitié sud de l'intercommunalité, au niveau du piémont et des versants du Plantaurel. On peut distinguer plusieurs types de boisements, qui diffèrent par leurs compositions, leurs densités, leurs silhouettes.

- Boisement de feuillus

La forme la plus dense qui recouvre le territoire sont les forêts. A l'échelle de l'intercommunalité, c'est le chêne qui domine. Chêne vert sur les terrains rocaillieux, chênes pubescents et pédonculés sur les versants des collines et chênes sessiles sur les terrains avec un sol plus profond. On trouve également sur le territoire des forêts de type aulnaies-frênaies dans les milieux les plus humides, des châtaigneraies sur les sols les plus acides et quelques bois de résineux dispersés sur le territoire.

Ces milieux forestiers viennent habiller d'une couverture dense les versants des reliefs, notamment dans le Plantaurel et les Pré-Pyrénées. Ce sont des refuges importants pour la biodiversité, car ils forment des milieux peu fragmentés et favorisent les déplacements de la faune.



Collines densément boisées du Plantaurel, vu bordants la D1a à Gabre et la D119 à Pailhès

- Bois et bosquets

De plus petite taille, les bois et les bosquets sont éparpillés sur le territoire et s'approprient les terrains en hauteur ou trop pentus impropres à l'agriculture. Leur motif est très lié à la mosaïque agricole, ainsi qu'au bocage. Les haies bocagères sont très présentes sur le nord du territoire, dans les collines des Terreforts et la basse vallée de l'Arize ou elles compartimentent encore les espaces de cultures selon un maillage dense.



Le maillage de bois et bocage compartimente l'espace agricole, Castex

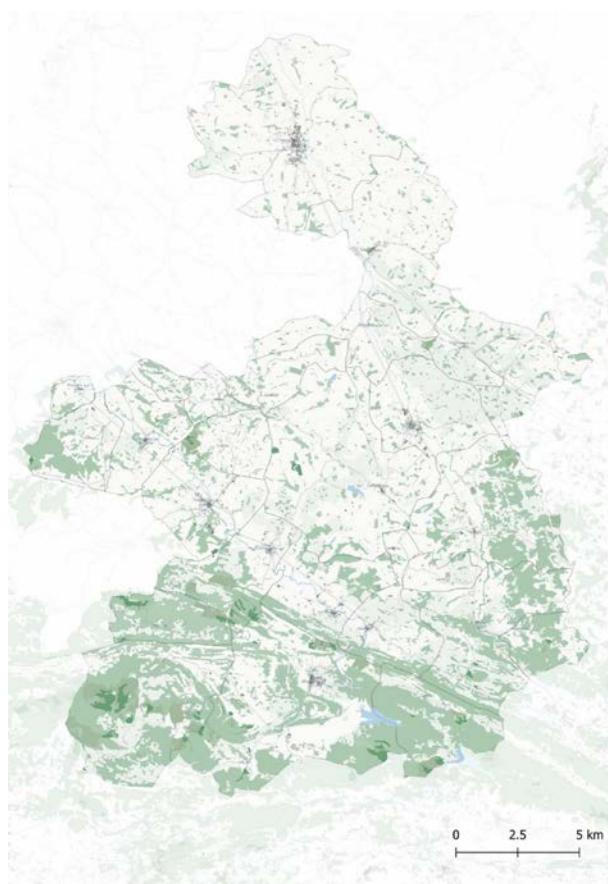
- Cordons des ripisylves

Enfin, les ripisylves qui entourent les principaux cours d'eau du territoire sont particulièrement denses. Composées d'arbres caractéristiques des milieux humides (frênes, aulnes et saules par exemple), elles dessinent un cordon boisé qui accompagne et laisse deviner les cours d'eau. Leur état de conservation, ainsi que leur densité varient sur le territoire.

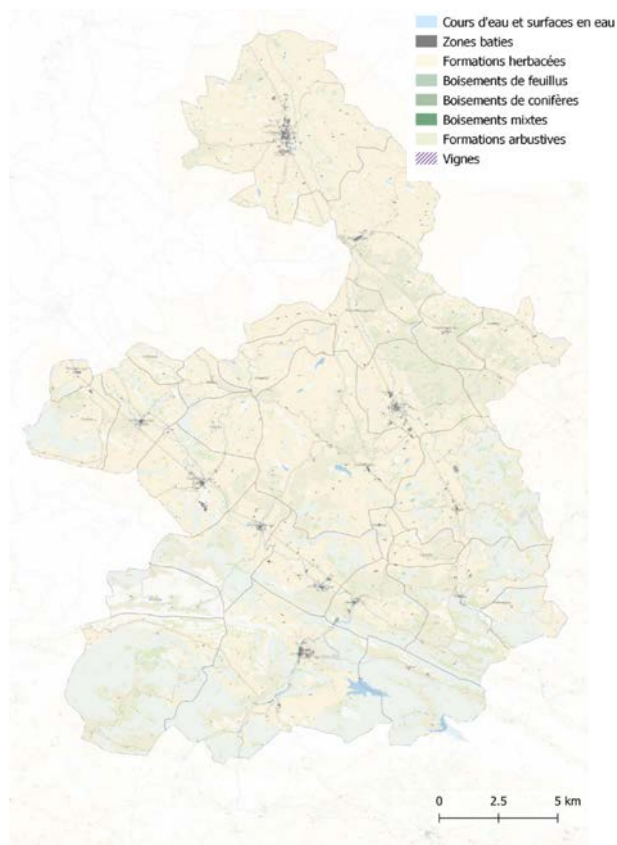


Boisements rivulaires accompagnant un ruisseau, Montfau

25



CARTOGRAPHIE DES ESPACES BOISÉS SUR LE TERRITOIRE



CARTOGRAPHIE DES ESPACES OUVERTS ET CULTIVÉS SUR LE TERRITOIRE

3.1.2.] Des milieux ouverts et cultivés

Les milieux ouverts viennent contraster avec les boisements, notamment en apportant des nuances colorées saisonnières et induisent des changements de rythme dans le paysage. Ici encore, on peut distinguer plusieurs types de milieux ouverts.

- Prairies, pelouses et landes

Liées en grande partie à la pratique de l'agriculture comme la production de fourrage et l'élevage, les prairies, pelouses et landes constituent une part importante des milieux ouverts du territoire. Les prairies désignent plus particulièrement les prairies permanentes naturelles et de fauche ou de longue rotation, les prairies avec bocages ainsi que différents types de tourbières. Les landes et pelouses rassemblent les pelouses et pâturages naturels, les landes et broussailles ainsi que la végétation clairsemée, les roches nues et la végétation sclérophylles.

On les trouve principalement en fond de vallées, entre les parcelles cultivées, sur les collines dans les Terreforts ou sur les coteaux et les flancs du massif du Plantaurel. Elles présentent un intérêt écologique important, pour la diversité de la flore, de petite faune et d'insectes qu'elles accueillent. Ces espaces ouverts jouent également un rôle paysager majeur, car le maintien des pratiques agricoles de fauches et de pâturage lutte contre l'enfrichement et permet leur préservation. Le maintien des pratiques de gestion liées à ces formations ouvertes est donc un enjeu important du territoire.

- Les grandes cultures

Dans les fond plats des vallées et sur les coteaux du territoire, on trouve de nombreuses surfaces cultivées. La céréaliculture est très présente, maïs, blé, luzerne, et vient arrondir les sommets lorsque les parcelles sont fauchées ou récoltées. Elle occupe de grandes surfaces, plus ou moins compartimentées par le bocage.



Boisements rivulaires accompagnant un ruisseau, Montfa

Dans un contexte de déprise agricole, les milieux ouverts sont des milieux fragiles. Les parcelles les moins accessibles (en pente par exemple) sont abandonnées et soumises au phénomène d'enfrichement. Dans une autre mesure, l'agrandissement des grandes cultures, au détriment des petites parcelles séparées par le bocage, vient couvrir les fonds de vallées de grand aplats uniformes et participe à la banalisation des paysages.

Ces différents milieux, et leur diversité sont favorables à l'accueil d'une faune patrimoniale qui se développent sur le territoire.



Collines cultivées dont les sommets ras semblent adoucis



Grande étendue agricole, Lézat-sur-Lèze

C'est l'alternance et la complémentarité de ces motifs ouverts et boisés qui constitue la qualité des paysages

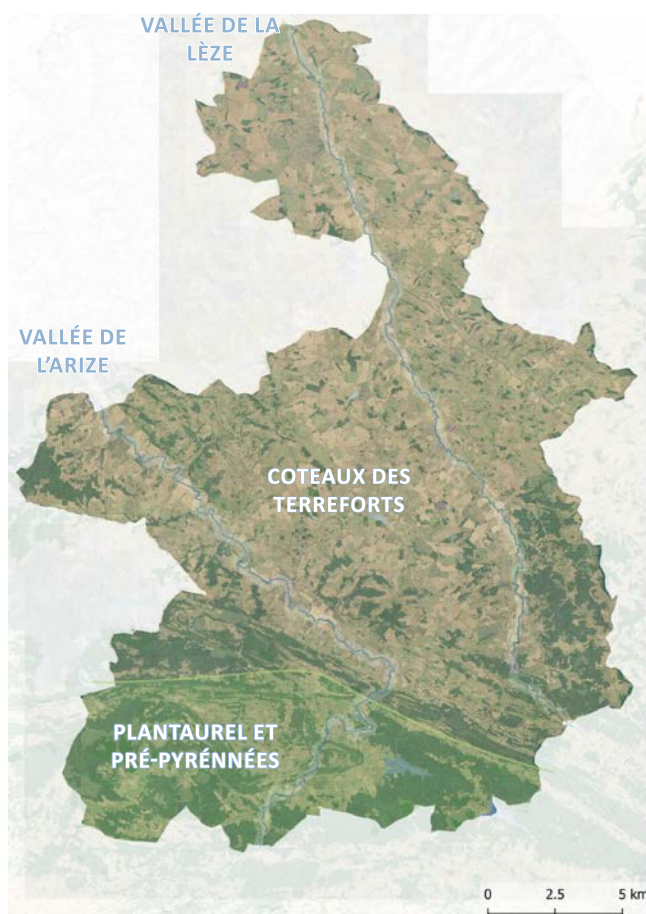


L'enchaînement des motifs crée la profondeur et la richesse paysagère: ici haies et boisements contrastent avec les cultures aux tons clairs et la silhouette pyrénéenne, Sieuras

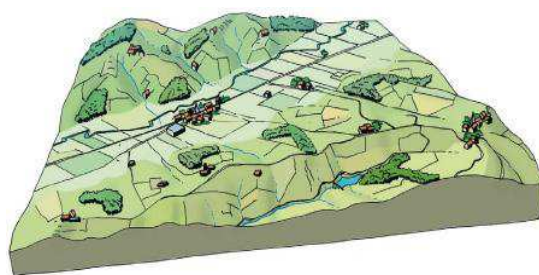
3.2.] DE L'ENTITÉ GÉOGRAPHIQUE À L'UNITÉ PAYSAGÈRE, UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES FACETTES

On peut découper le territoire en plusieurs entités géographiques, dont les caractéristiques, les motifs et les ambiances permettent de déterminer des entités paysagères. C'est le travail réalisé par le CAUE 09 ou le PNR des Pyrénées Ariégeoises, qui distinguent les coteaux agricoles (Volvestre ou Terreforts) des plissements du Plantaurel, amorçant les Pyrénées.

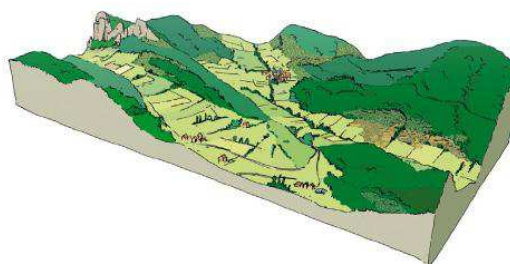
Notre travail se base sur ces études et apporte une lecture des unités paysagères à l'échelle de l'intercommunalité Arize-Lèze, dont les paysages esquissent une transition douce de la plaine vers la montagne. Le territoire est également marqué par les lignes creusées des vallées de l'Arize et de la Lèze, qui le traversent presque parallèlement et le structurent.



CARTOGRAPHIE SCHÉMATIQUE DES UNITÉS PAYSAGÈRES



Reliefs colinéaires entaillés par des vallées



Relief Pré-pyrénéen du Plantaurel

*source blocs diagrammes : Atlas des Paysages
Ariège-Pyrénées*

Les collines douces des coteaux des Terreforts

Au nord du territoire, un paysage de coteaux irréguliers vient faire la transition entre le pays toulousain et le massif du Plantaurel : les collines des coteaux des Terreforts.

Le sol, de nature malléable, a été creusé par le temps et le cheminement des cours d'eau donnant des coteaux aux formes irrégulières, arrondis sur les sols les plus marneux et raides sur les plus calcaires.

Ces collines rondes et douces sont marquées par une mosaïque agricole forte alternant prairies et parcelles cultivées, haies et boisements et créant un paysage complexe avec beaucoup de profondeur.

Les coteaux sont destinés principalement à la polyculture et à l'élevage, bovin et ovin. L'agriculture permet ainsi de mettre en avant les terres les moins accessibles. Lorsque la pente est trop forte, les boisements prennent la relève.

Le bâti est épars et irrégulier, peu développé à l'image de l'intercommunalité. On trouvera des bourgs perchés qui surplombent les collines comme Castex, Sieuras, Meras ou Saint-Ybars et permettent de prendre de la hauteur et d'admirer l'enchaînement du relief. Leurs silhouettes ponctuent les collines et créent une ambiance de campagne habitée.

Les paysages des coteaux des Terreforts sont très lisibles, scéniques et facilement appréhendés depuis le réseau de routes qui maille les collines et coure sur les crêtes.



L'horizon est rythmé par le maillage agricole, Sieuras



Rencontre des boisements et des prairies au sommet d'une colline, Sieuras



Crêtes boisées et coteaux cultivés forment la mosaïque paysagère des collines du Terrefort, Lanoux

Vallées de l'Arize et de la Lèze

Chacune marquée par sa structure propre, on peut cependant trouver de nombreuses similitudes entre les vallées de l'Arize et de la Lèze qui viennent creuser le territoire.

Largement ouverte, leur fond plat est mis à profit pour l'agriculture et accueille de nombreuses cultures, céréalières notamment, reflet du caractère rural de l'intercommunalité. Les parcelles sont grandes et s'étalent sur le fond de vallée et les bas coteaux avant de laisser place aux boisements qui occupent la pente et marquent une distinction franche.

Les reliefs boisés, présents de chaque côté cloisonnent l'espace et marquent la différence entre la vallée et les collines alentours.

Les bourgs sont égrainés le long des cours d'eau, et s'étalent dans la vallée, voir parfois sur les coteaux lorsque l'urbanisation est importante. Des ponts réguliers permettent de passer d'une rive à l'autre, et d'apercevoir les rivières.

Entre les bourgs, la ligne typique des allées de platanes indique les entrées de propriétés et tranche fortement avec le paysage ouvert alentours.



L'horizon marqué par les reliefs boisés dans la vallée de l'Arize, Daumazan-sur-Arize



Frange entre grandes cultures et boisement dans la vallée de l'Arize, Daumazan-sur-Arize



Allée de platanes signalant l'entrée d'un domaine, Lézat-sur-Lèze



Le dessin de la ripisylve dense encadre la Lèze et vient marquer le contraste entre plaine agricole et collines douces aux crêtes boisées, vue depuis les hauteurs de Saint-Ybars



Transition nette entre l'horizon boisé et la prairie rase, Sabarat



Ouverture dans la roche à l'entrée de l'emblématique Grotte du Mas d'Azil



Affleurement rocheux, Le Mas d'Azil, Rleubach



L'horizon densément boisé du Plantaurel, Gabre

Pré-Pyrénées et Plantaurel

Le sud du territoire est plus fortement marqué par le relief et en particulier le massif du Plantaurel dont le plissement calcaire et gréseux vient tracer un axe Est-Ouest.

Face à ce relief, il existe peu de passages entre le nord et le sud. On circule principalement en empruntant les ouvertures naturelles creusées par la rivière dans la roche, les cluses, comme celle existant entre Sabarat et le Mas d'Azil ou le passage de la grotte du Mas d'Azil, creusé à même la roche.

Les coteaux du Plantaurel sont utilisés pour l'élevage extensif ou la mise en place de prairies de fauches. Les parties les moins accessibles sont densément boisées, et la limite entre les deux est franche. On observe des dynamiques d'enfrichement, avec des coteaux qui se reboisent et se ferment.

Les affleurements rocheux sont également caractéristiques de cette partie du territoire, sur les coteaux calcaires les plus secs ou au niveau des passages creusés dans la roche.

Le Plantaurel est en effet également caractérisé par son paysage souterrain, plus discret mais bien présent, en raison des formations karstiques ayant creusées et modelées la pierre en profondeur. Ces formations sont à l'origine de paysages souterrains riches et emblématiques, comme on peut apercevoir dans la Grotte du Mas d'Azil.

3.3.] UN PATRIMOINE BÂTI ET ARCHITECTURAL RICHE, ÉLÉMENT DE PAYSAGE

Bastides, bourgs perchés, églises au clocher singulier et petits patrimoines ponctuent régulièrement le grand paysage et viennent compléter la texture de ce territoire singulier.

3.3.1.] Un patrimoine reconnu et protégé

Ce patrimoine architectural riche est reconnu et protégé pour sa qualité. La loi du 2 mai 1930 met en place un niveau de protection ayant pour objectif la conservation et la préservation des monuments naturels et sites d'intérêt général. À ce titre, certains éléments patrimoniaux emblématiques du territoire sont protégés, reconnus, et valorisés. Cette protection s'étend aux alentours des sites sur un périmètre de 500 m et impacte donc aussi leurs abords.

Ces sites sont soumis au règne du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur qui vise à les intégrer et les préserver dans les futurs projets d'aménagements. Il en va de même pour les bâtiments protégés au titre de Monuments Historiques sur le territoire, ainsi que le périmètre de 500 m qui les entoure.

Au sein du périmètre de l'intercommunalité, on compte 3 sites classés, 5 sites inscrits ainsi que plusieurs bâtiments nommés au titre de Monuments Historiques.



Eglise de Sabarat entourée du cimetière, un monument classé et inscrit.



L'entrée de la grotte du Mas d'Azil



Esplanade dite Champ de Bellone, Le Mas d'Azil

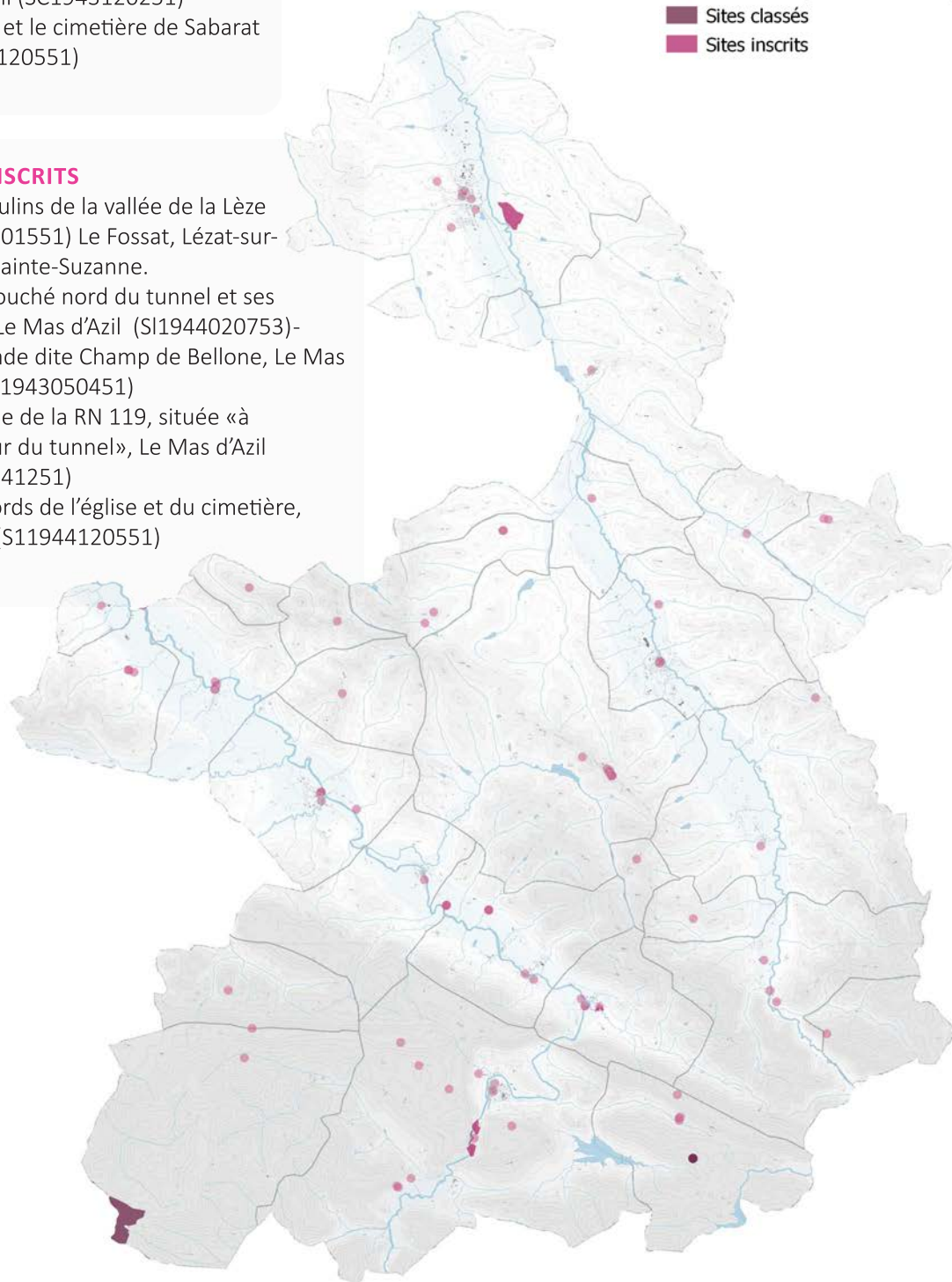
SITES CLASSÉS

- Le bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp, Camarade (SC2013062151)
- Le cours souterrain de l'Arize, Le Mas d'Azil (SC1943120251)
- L'église et le cimetière de Sabarat (SC1944120551)

- Inscrit Monument Historique
- Élément de patrimoine historique
- Sites classés
- Sites inscrits

SITES INSCRITS

- Les moulins de la vallée de la Lèze (SI1974101551) Le Fossat, Lézat-sur-Lèze et Sainte-Suzanne.
- Le débouché nord du tunnel et ses abords, Le Mas d'Azil (SI1944020753)- L'esplanade dite Champ de Bellone, Le Mas d'Azil (SI1943050451)
- La partie de la RN 119, située «à l'intérieur du tunnel», Le Mas d'Azil (SI1944041251)
- Les abords de l'église et du cimetière, Sabarat (SI1944120551)



0 2.5 5 km

3.3.2.] Richesse de l'architecture traditionnelle et du patrimoine vernaculaire

Le patrimoine architectural ne tient cependant pas seulement aux sites et monuments protégés. Les éléments du patrimoine emblématiques qui font l'histoire et le caractère de la communauté de communes se déclinent sous des formes et des ensembles plus ou moins visibles.

34

Ce patrimoine architectural est un témoin important des savoirs-faire locaux en terme de construction, réutilisant des matériaux issus du territoire.

Les couleurs, les matériaux font partie intégrante de l'identité du territoire.

On observe ainsi :

- pierre et incrustation de briques aux teintes ocres,
- bois,
- clochers des églises typiques,

L'architecture vernaculaire que l'on retrouve à travers le territoire participe grandement à sa singularité.

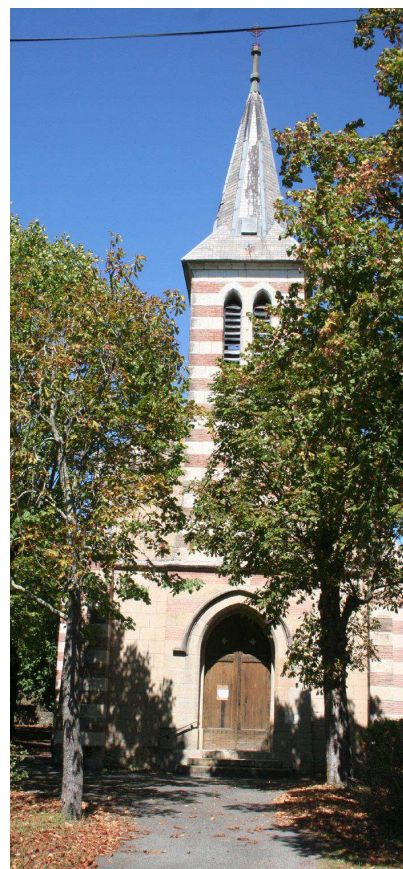
Les murets et terrasses en pierres sèches sont typiques des paysages pré-pyrénées.

Les façades en pierres apparentes apportent un aspect patrimonial au tissu bâti de l'intercommunalité.

La couleur rouge de la brique est omniprésente dans l'architecture vernaculaire. Elle peut parfois s'associer avec une ossature bois qui se révèle avec les colombages non enduits.

Le patrimoine vernaculaire: Croix, lavoirs, fontaines, gloriottes sont dispersés sur le territoire et font partie intégrante de l'histoire des villages ruraux. Il existe un inventaire du petit patrimoine bâti réalisé par le PNR et le CAUE sur le périmètre du PNR Pyrénées Ariègeoises.

Les éléments végétaux font également partie intégrante du patrimoine local : les alignements d'arbres, les arbres isolés en milieux de champs, les arbres d'ornement dans les jardins et les parcs, ...



Clochers singuliers à Carla-Bayle, Camarade et Castex

1. Boiserie d'une toiture, Lézat-sur-Lèze
2. Ruelle étroite, Saint-Ybars
3. Maisons aux volets colorés, Lézat-sur-Lèze
4. Encadrement de fenêtre pierres et briques, Saint-Ybars
5. Murs en pierre, Pailhès
6. Maison à colombage, Pailhès
7. Alignement des maisons de bourg, Le Mas d'Azil
8. Bâtiment agricole en bois, Sieuras



3.4.] PERCEPTION DES PAYSAGES ET CULTURE DE LA MARCHE À PIED, L'IMPORTANCE DE LA TRAVERSÉE DU TERRITOIRE.

Le dialogue entre espace construit et espace naturel prend tout son sens lorsque l'on parcourt ces espaces.

Le relief du territoire lui offre des points de vue variés depuis les hauteurs, les crêtes ou depuis les point bas comme au Mas d'Azil où le bourg se situe en contrebas des reliefs calcaires. Cette variété d'angles de vue permet une appréhension du grand paysage au quotidien lors des déplacements par les routes qui offrent des parcours pittoresques.

Mais pour parcourir le territoire au plus proche, ce sont chemins et sentiers qui sont les itinéraires privilégiés, le réseau qui ramifie le territoire est dense. 360 km d'itinéraires balisés de randonnée sont comptabilisés à l'échelle de la Communauté de Communes, dont certains grands itinéraires comme le GR78 Chemin de Saint Jaques de Compostelle, la Grande traversée de l'Ariège à VTT ou le tour de l'Ariège à Cheval. Ces itinéraires sont d'ailleurs recensés dans le Plan territorial de Randonnée réalisé en 2019.

La marche est considérée comme une expérience sensorielle forte, qui permet la découverte du paysage via l'utilisation de nos différents sens et d'une approche temporelle à échelle plus humaine. Elle permet également d'avoir accès à d'autres activités de nature, pêche, cueillette, sports de pleins airs.... Ce cadre esthétique contribue donc fortement à la qualité du cadre de vie et à l'attrait touristique du territoire.

37

1	Chemin de croix de Raynaude et cabane de Ticoulet Le Mas-d'Azil > Hameau de Raynaude, petit parking	30 min > 2 km Très facile
2	Chemin du Mesplé Le Mas-d'Azil > Place du fond de la ville	1h15 > 3,5 km Très facile
3	La boucle de Montfà Camarade > Parking de la ferme des Moulis	3h > 8 km Facile
4	La petite boucle des Moulis Camarade > Parking de la ferme des Moulis	1h30 > 4,5 km Très facile
5	Bois de Marsoulies Campagne-sur-Arize > Devant la mairie	4h > 10 km Moyen
6	Le Barraca par Castex Daumazan-sur-Arize > Devant la mairie	2h30 > 8 km Facile
7	Les Bordes-sur-Arize - Sabarat Sabarat > Place du temple	1h30 > 4,5 km Très facile
8	Grande boucle des 3 dolmens Le Mas-d'Azil > Place du fond de la ville	5h > 15 km Moyen
9	Le dolmen du Cap del Pouech par le sentier de Mathilde Le Mas-d'Azil > Place du fond de la ville	1h45 > 3 km Moyen
10	Terrasses de Souribet Le Mas-d'Azil > Parking de la grotte	1h > 1,5 km Très facile
11	Sentier de la Croix, le chemin de Pierre Le Mas-d'Azil > Parking de la grotte	1h > 1,5 km Très facile
12	Sentier du solitaire - corniche nord Le Mas-d'Azil > Parking de la grotte	2h30 > 3,5 km Difficile
13	Le chemin de Cabanac autour du Carla-Bayle Carla-Bayle > Village	2h30 > 8 km Facile
14	La Carlanaise Carla-Bayle > Parking de la salle des fêtes	4h30 > 19 km Moyen
15	Du moulin au château d'eau Le Fossat > Place du Castelet	2h30 > 8,5 km Très facile
16	Chemin des crêtes La Bastide-de-Besplas > Devant la mairie	1h30 > 5 km Très facile
17	Circuit des deux fontaines de Sieuras Sieuras > Place centrale	4h > 5 km Facile
18	De la bastide au lac Saint-Ybars > Parking de la salle des fêtes	2h > 6 km Facile
19	Les coteaux du Latou Villeneuve-du-Latou > A côté de la mairie ou Durfort, Domaine du Bourdeau	3h > 11 km Moyen
20	Le chemin de l'âne gris Lézat-sur-Lèze > Parking place de la Marne	2h30 > 8,5 km Facile
21	Le chemin des vignes Lézat-sur-Lèze > Place de la mairie	2h30 > 9,5 km Moyen
22	Entre Lèze et coteaux Artigat > Place de l'église	4h > 14 km Moyen

Création :  Crédits photo : Office de tourisme Ariège-Lèze Raphaël Karm / PS Imprimerie - 09 080 55 Jean de V

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARIZE LEZE



Extrait de plan Carte Touristique des sentiers de randonnées, crédit : Office de Tourisme Arize Lèze

4.] LES MILIEUX ET LA BIODIVERSITÉ

4.1.] UN PATRIMOINE NATUREL RECONNU ET PROTÉGÉ

Les milieux naturels variés qui constituent le territoire sont donc le support d'un patrimoine naturel riche, reconnu et protégé. Les protections qui prennent effet sur le territoire vont d'une reconnaissance locale à une prise en compte plus large, à échelle régionale, nationale et européenne. L'objectif d'un tel réseau de protections est d'inventorier la qualité des milieux naturels présents sur le territoire et de mettre en place des actions de gestion et de préservation. Cela permet également de réglementer les dynamiques urbaines et humaines des projets, d'aménagements notamment, qui impactent directement ces milieux.

4.1.1.] NATURA 2000

Les zones NATURA 2000 recensent les réservoirs de biodiversité à l'échelle européenne avec un objectif double: préserver la diversité biologique et patrimoniale tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles d'un territoire.

Il ne s'agit pas, sur les sites d'intérêt, d'interdire les activités humaines ou les projets d'aménagements mais de vérifier leur compatibilité avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces fixés au préalable. La transcription dans la réglementation française donne lieu à la création de sites bénéficiant d'une protection renforcée, les Zones de Protection Spéciales (ZPS) issues de la Directive Oiseaux et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive Habitat Faune Flore.

Tout futur projet doit faire l'objet d'un document d'incidence afin de mesurer l'atteinte pouvant être portée à ces sites. De plus la création de Document D'Objectifs (DOCOB) permet de préciser les activités et/ou occupations du sol interdites, réglementées ou favorisées sur les sites concernés.

On compte une ZSC Natura 2000 dans le sud du périmètre de la Communauté de communes Arize-Lèze, qui s'étend autour du Mas-d'Azil, de Camarade, de Montfa et Sabarat.



 Natura 2000

**EMPLACEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA ZONE
NATURA2000 SUR LE TERRITOIRE.**

Cette zone rassemble des écosystèmes variés notamment un ensemble exceptionnel de pelouses sèches abritant des populations particulièrement denses d'orchidées ainsi que des milieux géologiques et souterrains intéressants (anticlinal du Plantaurel, grottes, vestiges et fossiles). On y trouve plusieurs espèces d'intérêt communautaire : chauves-souris, poissons (Chabot et Lamproie de Planer), Écrevisse à pattes blanches, Desman des Pyrénées et insectes saproxyliques (Lucane cerf-volant et Grand-capricorne).

Les enjeux du site sont principalement liés aux quatre types d'habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés et à leur préservation : les pelouses sèches associées aux roches calcaires affleurantes typiques du massif du Plantaurel, les landes à buis et les zones de falaises et leurs végétations spécifiques.

Les vulnérabilités du site résident dans la dynamique forestière spontanée et le phénomène d'enfrichement et de boisement naturel. Le Document d'Objectif du Site Natura 2000 met en avant la forte pression en terme de fermeture des milieux. Les pelouses nécessitent un entretien agricole régulier (pâturage ou fauche) afin de conserver leur caractère ouvert. La protection des espèces (notamment biotope à chauve souris) est un autre enjeu sur le site.



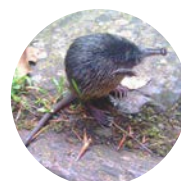
*Lamproie de Planer,
Crédit: Yannick Ledoré*



*Écrevisse à pattes
blanches, Crédit: David
Gerke*



*Barbastelle, Crédit: parc-
livradois-forez.com*



*Desman des Pyrénées,
Crédit: Richard Danis*

4.1.2.] LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF)

Les ZNIEFF ont pour objectifs de recenser et de décrire les secteurs présentant de fortes capacités biologiques et en bon état de conservation. **Ce ne sont pas des mesures de protection réglementaire.** La désignation de ZNIEFF repose sur la présence d'espèces ou d'habitats d'intérêt patrimonial. Il existe deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** correspondent à une superficie réduite et des espaces écologiques homogènes qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé (d'intérêt local, régional, national ou communautaire).
- **Les ZNIEFF de type II** sont caractérisées par de grands ensembles naturels riches, peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

On dénombre sur le territoire 2 ZNIEFF de type 2 autour du Plantaurel et des Coteaux de l'Est du St Gironnais et plusieurs ZNIEFF de Type 1.

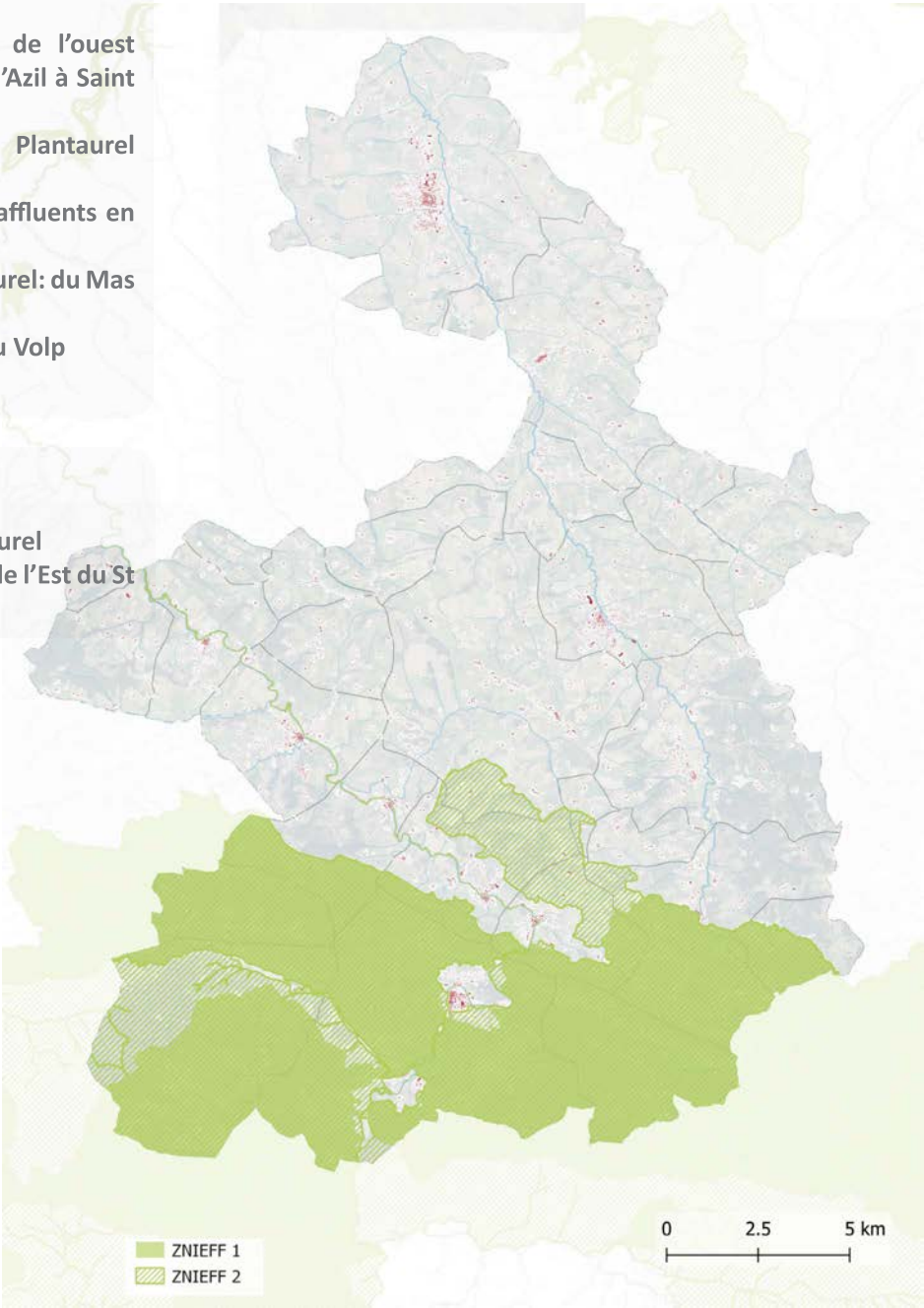
Les ZNIEFF se trouvent en grand majorité au sud du territoire intercommunal. Leur présence est liée à la

richesse des milieux induite par les plissements du massif du Plantaurel, dont les sous-sol karstiques sont riches de grottes offrant des biotopes variés. On trouve également en surface des crêtes boisées, qui succèdent aux prairies messicoles et prairies sèches riches, cette alternance de milieux permettant d'accueillir de nombreuses espèces.

On recense un arrêté de protection de biotope (APB) sur le territoire, les APB visent à prendre des mesures

- ZNIEFF I**
- 730011896 - **Collines de l'ouest du Séronais, du mas d'Azil à Saint Lizier**
 - 730011977 - **Le Plantaurel Occidental**
 - 730012030 - **Arize et affluents en aval de Cadarcet**
 - 730012905 - **Le Plantaurel: du Mas d'Azil à l'ariège**
 - 7300111902 - **Cours du Volp**

- ZNIEFF II**
- 730012019 - **Le Plantaurel**
 - 730012031 - **Coteaux de l'Est du St Gironnais**



CARTOGRAPHIE DES ZNIEFF 1 ET ZNIEFF 2 À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

4.1.3.] Arrêté de protection biotope

de conservation pour les biotopes nécessaires à la reproduction, au repos et à la survie d'espèces protégées. Créés à l'initiative du préfet de département, ces arrêtés permettent de faire face à des situations d'urgence de destruction ou de modification sensible d'une zone.

Le réseau souterrain de la Grotte de la Carrière de Sabarat est classé comme APB depuis 1993 en raison des importantes colonies de chauves-souris qui profitent du réseau de grottes pour trouver les conditions nécessaires à leur survie, leur reproduction et leur repos. La gestion du site est assurée par la DREAL.

L'intercommunalité se situe également en partie dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, dont elle est une des portes d'entrée. Huit communes de l'intercommunalité font partie



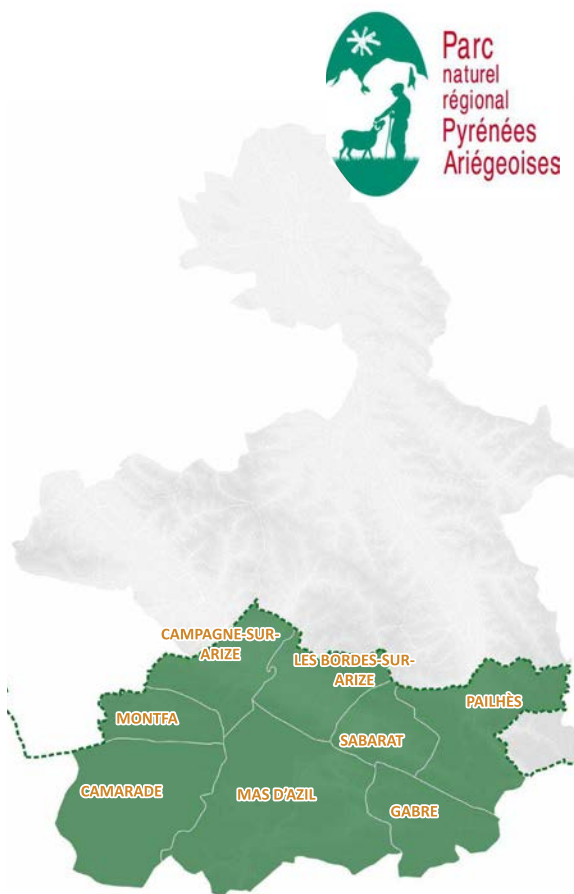
43

4.1.4.] Parc Naturel régional des Pyrénées ariégeoises

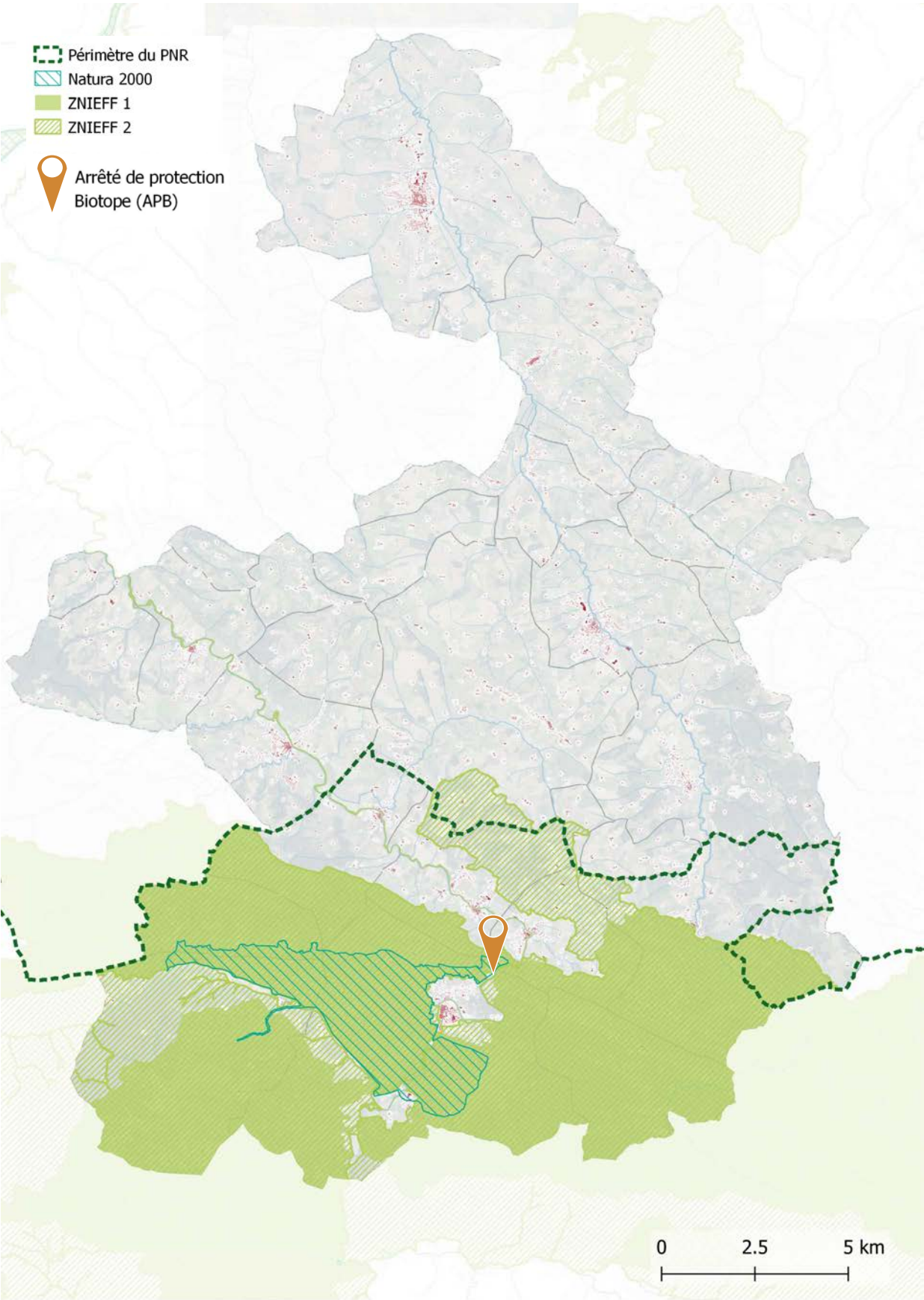
du périmètre du Parc : Camarade, le Mas d'Azil, Gabre, Sabarat, Les Bordes-sur-Arize, Campagne-sur-Arize, Montfa et Pailhès.

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises a été créé en 2009. Il est actuellement composé de 141 communes, associées dans un syndicat mixte qui organise la gestion du Parc. Ces communes sont signataires de la Charte du Parc, qui n'a pas de valeur juridique, mais fixe des objectifs, et des moyens d'actions sur des thématiques diverses comme la protection des paysages, la transition énergétique, l'éducation au territoire, ou la valorisation de ressources naturelles et locales comme la forêt et le bois. Cette Charte est présentée dans le Plan de référence du Parc, qui aide les communes dans la priorisation et l'application des orientations et mesures décrites.

L'équipe technique du Parc travaille en collaboration avec les communes et les acteurs locaux dans l'élaboration de projet. Dans le cadre du PLUi, elle a apporté son appui en fournissant des données sur le volet environnemental.



Huit communes au sein du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises



CARTOGRAPHIE DES PROTECTIONS NATURELLES PRENANT EFFET SUR LE TERRITOIRE

4.2.] DES ESPACES NATURELS PARTICIPANTS À LA TVB

4.2.1.] RAPPEL DU PRINCIPE ET DES OBJECTIFS

L'outil trame vert et bleue, à quoi ça sert ?

45

La compréhension des milieux naturels riches présents sur le territoire permet la construction de la **Trame Verte et Bleue (TVB)**. Si son objectif premier est écologique : contribuer à la conservation des habitats naturels, des espèces et au bon état écologique des masses d'eau, la Trame Verte et Bleue s'inscrit de manière beaucoup plus large dans le projet d'aménagement du territoire. Elle a aussi des objectifs sociaux et économiques à travers le maintien des services rendus par la biodiversité (comme la production de bois pour l'énergie, la pollinisation, les bénéfices agricoles, l'amélioration de la qualité des eaux ou encore la régulation des crues, ...), la mise en valeur paysagère et culturelle des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...) mais aussi par les interventions humaines qu'elle implique sur le territoire (ingénierie territoriale, mise en valeur, gestion et entretien des espaces naturels, etc.).

La TVB est donc [un outil qui allie préservation de la biodiversité et aménagement du territoire](#).

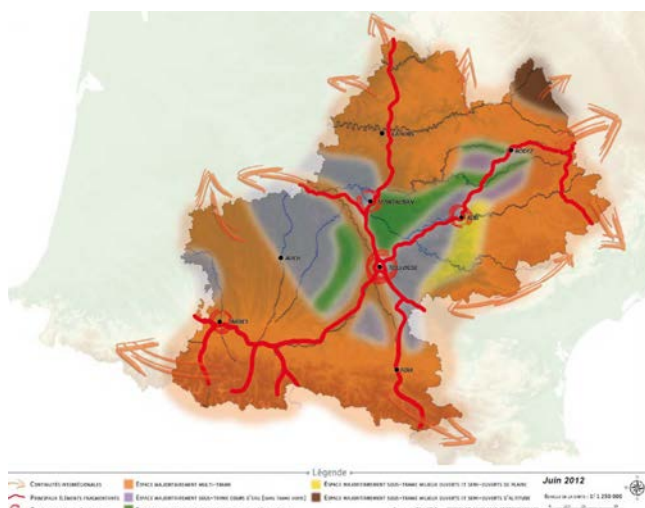
En 2015, la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux Régions l'élaboration du **Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**. Ce document de planification est prescriptif et intégrateur des politiques publiques comme le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** et doit définir des objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité, ainsi que des règles générales quant à la réalisation de ces objectifs. Les annexes du SRADDET doivent comporter les principaux éléments constitutifs du SRCE (diagnostic, définition des enjeux, plan d'action stratégique, atlas cartographique).

Le **SRADDET Occitanie** a été arrêté le 19 décembre 2019. Le document se donne plusieurs caps et défis qui définissent un certain nombre d'objectifs thématiques. En terme de biodiversité, le document souligne la nécessité « de mettre en œuvre une stratégie de préservation et de restauration de la biodiversité régionale, avec pour objectif d'atteindre la non perte nette de biodiversité à l'horizon 2040 », ainsi que l'importance de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et zones humides, et ce via différents moyens, comme par exemple :

- La démarche « Stratégie régionale Biodiversité », engagée en 2018 qui donne lieu à un programme d'actions et des engagements concrets à l'échelle de la région,
- La définition, préservation, et restauration de la Trame verte et bleue,
- L'intégration de la trame noire à l'objectif de préservation de la biodiversité,

Concernant la définition de la Trame Verte et Bleue, le SRADDET renvoie aux Schémas de Cohérence Écologiques précédemment établi qui constituent des bases fiables. Celui de Midi-Pyrénées, approuvé en 2015.

Notre travail se base sur ses différents documents, ainsi que les données environnementales sur l'occupation du sols et la cartographie des réservoirs de biodiversité produites par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.



Carte de synthèse régionale des éléments de la Trame verte et bleue du SRCE Midi-Pyrénées

Cœurs de biodiversité : « espace qui présente potentiellement la biodiversité la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ainsi, une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie (par exemple, pour la faune : alimentation, reproduction, migration et repos). Ce sont soit des zones sources ou zones noyaux à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent, soit des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt ou des surfaces d'habitats représentatives. Ce terme sera utilisé de manière pratique pour désigner « les espaces naturels, les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité », au sens de l'article L. 371-1 du Code de l'environnement. » (biotope, 2015)

Zone relais : « espaces avec un potentiel écologique plus faible que les cœurs de biodiversité mais ces derniers peuvent jouer un rôle pour la survie des espèces qui les utilisent pour leur déplacement ou pour effectuer, une partie de leur cycle biologique. » (biotope, 2015)

Zone favorable aux déplacements : « zones qui délimitent des espaces situés en périphérie des cœurs de biodiversité et des zones relais dans lesquels les espèces peuvent se déplacer de manière plus ou moins aisée en fonction des milieux naturels les caractérisant. La jonction de deux aires de dispersion peut former un corridor écologique. De manière générale, ces espaces peuvent être considérés comme des secteurs privilégiés pour de la restauration d'espaces naturels et éventuellement, pour étendre les cœurs de biodiversité et/ou en améliorer les potentialités écologiques. » (biotope, 2015)

Définitions issues de la méthodologie d'identification des enjeux et plan d'action de la TVB Arize Lèze, PNR Pyrénées Ariégeoises

4.2.2.] Constitution de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue se traduit concrètement par l'élaboration d'une cartographie qui caractérise l'occupation du sol en croisant plusieurs types de données : les cœurs de biodiversité par milieux naturels que l'on peut différencier par sous-trames, les corridors qui les relient, ainsi que les éléments qui entrent en concurrence avec ces continuités écologiques: les fragmentations.

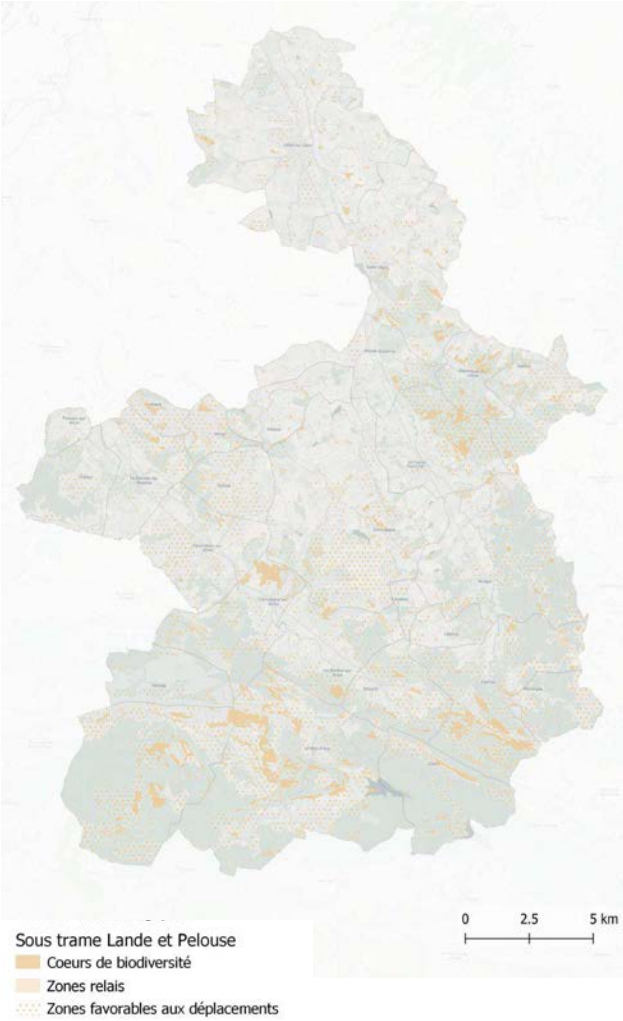
7 sous-trames ont été définies selon les espaces naturels présents sur le territoire. Elles reflètent la diversité des milieux naturels et semi-naturels au sein de l'intercommunalité:

- La sous-trame des milieux boisés,
- La sous-trame des pelouses et landes,
- La sous-trame des milieux prairiaux,
- La sous-trame des milieux agricoles cultivés,
- La sous-trame des milieux rocheux,
- La sous-trame des milieux humides,
- La sous-trame des cours d'eau,

On établit également une cartographie des éléments de fragmentations (espaces urbanisés, imperméabilisés) afin de mieux comprendre les relations de connexions et les éventuels points de blocage entre ces sous-trames.



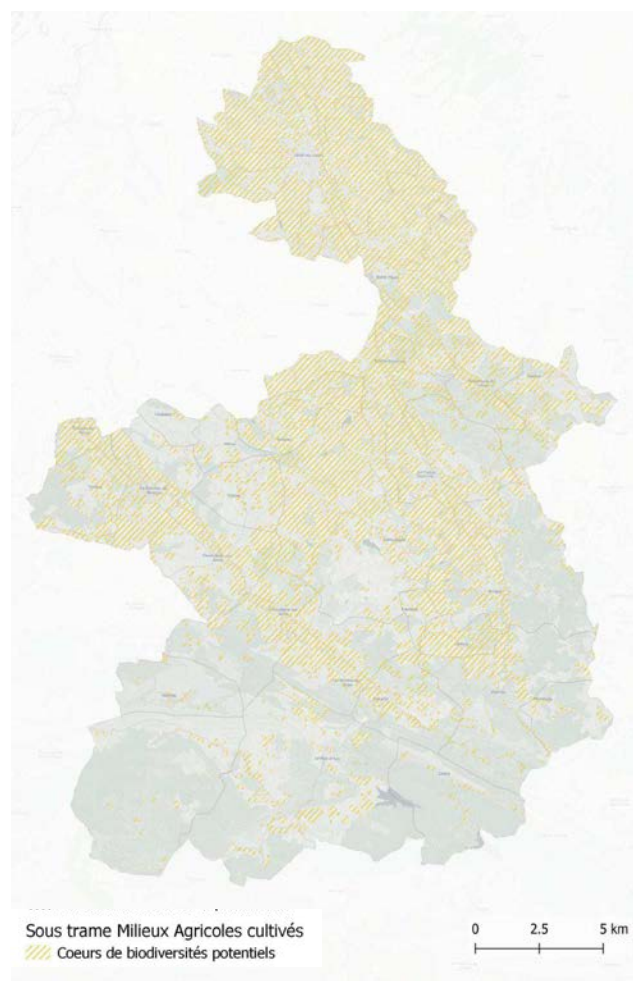
La sous trame des milieux boisés prend en compte l'ensemble des forêts de feuillus, des forêts mélangées, des ripisylves ou autres forêts rivulaires ainsi que les forêts claires et la végétation arbustive en mutation. Ces milieux sont très variés sur le territoire et offrent une biodiversité riche en apportant protection à de nombreuses espèces végétales, animales et insectes.



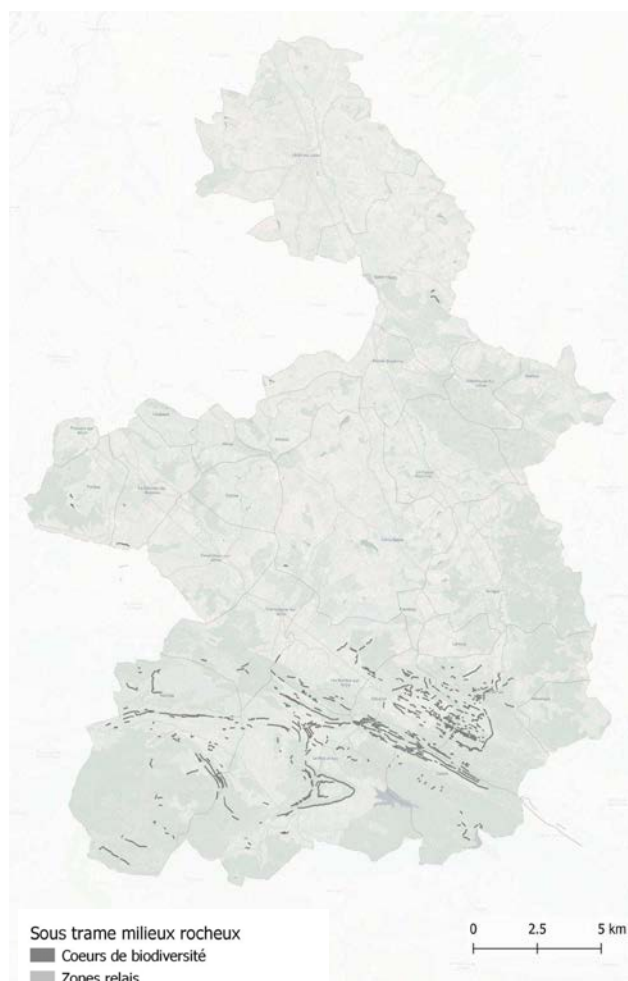
La sous trame des landes et pelouses rassemble les pelouses et pâturages naturels, les landes et broussailles ainsi que la végétation clairsemée, les roches nues et la végétation sclérophylles.



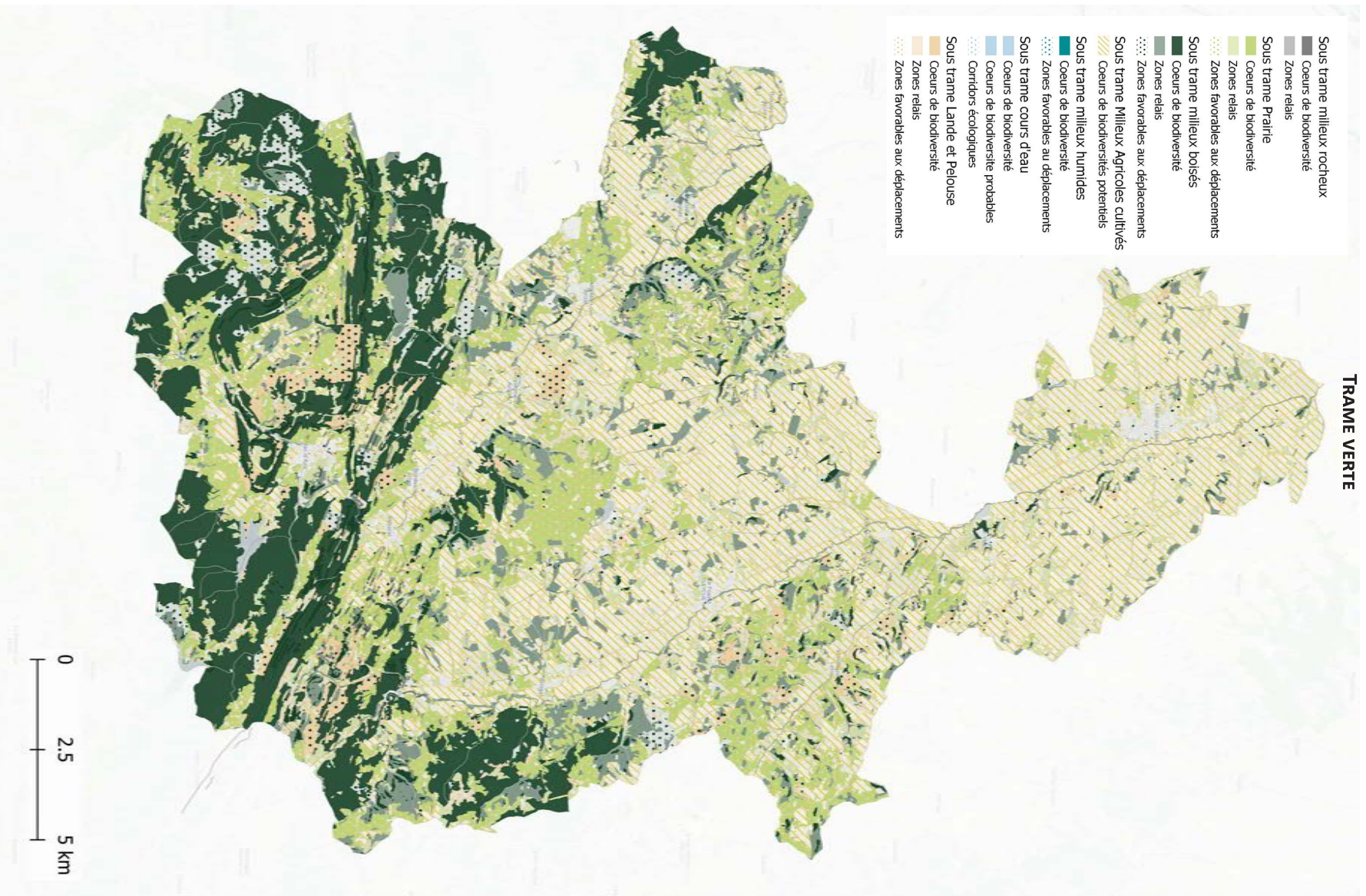
La sous trame des prairies rassemble les prairies permanentes naturelles et de fauche ou de longue rotation, les prairies avec bocages ainsi que les différents types de tourbières représentant de plus petites surfaces.

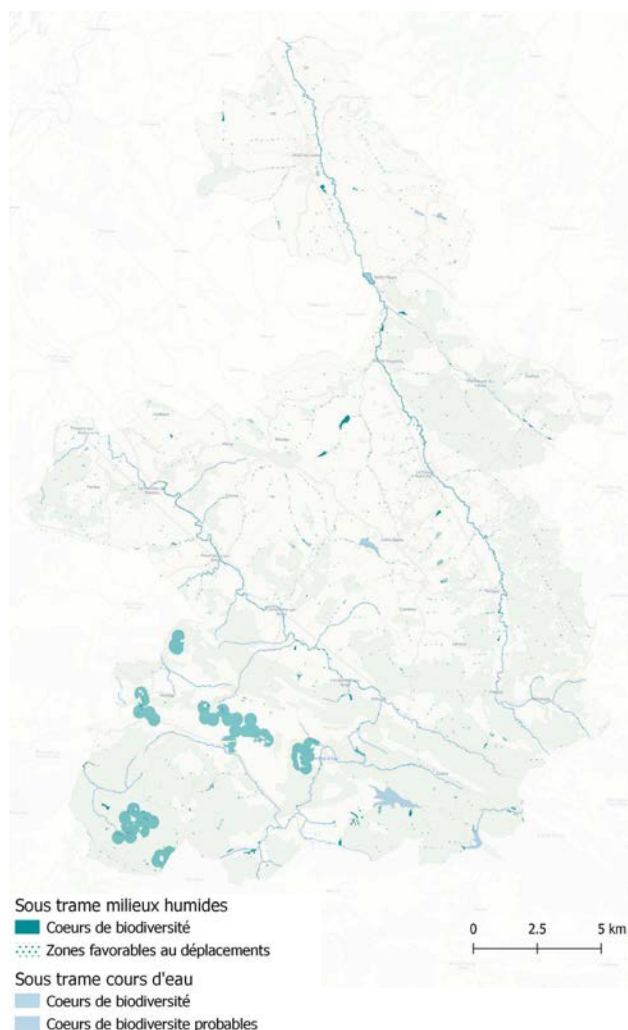


La sous trame des milieux agricoles cultivés est structurée par les cultures annuelles associées aux cultures permanentes, les systèmes parcellaires et culturaux, jachères, cultures bocagères, pâturages, vignobles et vergers. Ce sont des milieux ouverts-ou semi-ouverts importants dans le paysage de l'intercommunalité qui subissent une forte pression due à l'activité humaine. Selon les milieux et l'action de l'homme, la place laissée à la biodiversité peut changer radicalement.



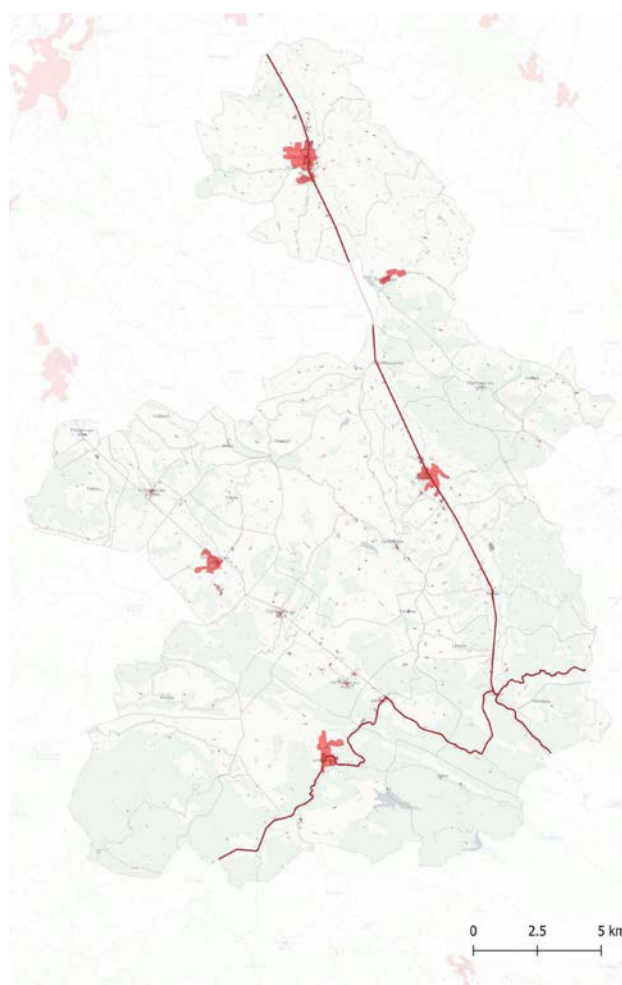
La sous trame des milieux rocheux s'intéresse aux roches nues, à la végétation clairsemée ainsi qu'à la biodiversité caractéristique des falaises, corniches, grottes et cavités de vallées.





La sous trame des milieux humides connecte les prairies humides, les ripisylves et autres forêts rivulaires, les tourbières et les rives exondées. Elle présente une forte richesse écologique et rend de nombreux services aux écosystèmes : régulation hydraulique, filtre naturel des eaux, composante du patrimoine paysager. Les zones humides, de part leur rôle majeur dans l'équilibre écosystémique représentent un élément clé de la trame verte et bleue.

La sous trame cours d'eau considère l'ensemble des cours et des voies d'eau, naturels ou artificiels ainsi que les plans d'eau. Sa qualité et continuité conditionne le bon développement de nombreuses espèces aquatiques et des déplacements de poissons sédentaires ou migrateurs. Les milieux aquatiques sont principalement menacés par les aménagements effectués sur les cours d'eau (canalisation, hydroélectricité,...)



Sur le territoire, les fragmentations qui font obstacle aux continuités écologiques sont principalement de deux types : infrastructures routières et surfaces urbanisées. Les milieux aquatiques peuvent être fragmentés par des obstacles à leur écoulement ou franchissement (barrage, écluse, moulin, busage,...).

TRAME VERTE ET BLEUE

- Eléments fragmentants
- Cours d'eau
- Coeurs de biodiversité de la sous trame Lande et Pelouse
- Coeurs de biodiversité de la sous trame Milieux boisés
- Coeurs de biodiversité de la sous trame Milieux humides
- Coeurs de biodiversité de la sous trame Milieux rocheux
- Coeurs de biodiversité de la sous trame Prérie
- Corridors favorables aux déplacements des espèces



Analyse cartographique

Afin d'analyser correctement les données disponibles, il est important de prendre en compte les quelques aspects suivants (notes provenant de la synthèse méthodologique du PNR Pyrénées Ariègeoises, concernant les données livrées) :

- La sous-trame milieu rocheux ne présente pas de couche « Zone Favorable aux Déplacements » car il est trop délicat d'estimer le déplacement et l'affinité de déplacement des espèces emblématiques de ce milieu dans les autres milieux.
- La sous-trame Milieu Humide présente une couche « Cœurs de Biodiversité Probables ». C'est une catégorie spécifique à cette sous-trame qui nécessitait une gradation, au regard des connaissances actuelles et de la disponibilité/qualité/précision des données mobilisées. Ils sont différenciés en raison d'une qualité théorique moins importante au regard de la présence de biodiversité, tout en étant des zones plus intéressantes que les zones relais.
- Réserves sur la sous-trame Milieu Agricole Cultivé qui ne prend pas en compte dans sa caractérisation les données d'inventaires « plantes messicoles » et la donnée « zones de cultures bocagères ». Ainsi, la couche disponible est celle des « Cœurs de Biodiversités Potentiels ».

53

La lecture de la cartographie des trames vertes et bleues montre que la trame boisée est particulièrement dense sur le sud du territoire, notamment au niveau du Plantaurel dont les crêtes et les pentes sont recouvertes de forêts. On retrouve également une forte concentration de cœurs boisés à l'Est du territoire, sur les communes d'Artigat, de Pailhès et de Monepble.

La sous-trame prairie ainsi que la sous-trame pelouse et lande sont réparties de manière plus homogène sur le territoire. Les deux sous-trames sont relativement complémentaires car les espèces qui les habitent peuvent circuler facilement au sein de ces milieux ouverts. Elles sont concentrées sur les reliefs doux des coteaux, à l'Est du territoire et sur les reliefs qui séparent la vallée de l'Arize et de la Lèze, sur les communes de Loubaut, Méras, Castex et au sud de Carla-Bayle.

Les vallées sont principalement concernées par la sous-trame milieux agricoles cultivés, mettant à profit un relief plat et des sols fertiles. Ainsi, les communes de Lézat-sur-Lèze, Saint-Ybars, La-Bastide-de-Besplas, Daumazan-sur-Arize, Campagne-sur-Arize ou encore Les Bordes-sur-Arize sont largement concernées par cette trame de milieux agricoles cultivés.

La sous-trame milieux rocheux est présente sur le sud du territoire, dans la partie pré-pyrénéenne qui débute au niveau des reliefs du Plantaurel. Ainsi on retrouve le tracé de ce plissement caractéristique qui traverse les communes de Pailhès, Sabarat, Gabre et le Mas d'Azil entre autres.

Les milieux humides sont largement liés aux cours d'eau qui maillent le territoire.

Richesses et fragilités du territoire

Le territoire de la Communauté de communes Arize-Lèze est un territoire riche en biodiversité. Sa trame bleue est dense et bien répartie, l'Arize et la Lèze en forment la colonne vertébrale complétée par leurs affluents et offrent de nombreux habitats aquatiques, rivulaires et humides et leur faune flore associée. Les ensembles

boisés sur le territoire sont riches et diversifiés (forêts de feuillus, mixtes, présence de forêts de conifères). Le maillage agricole diversifié participe à la création de corridors et de continuités écologiques entre les milieux ouverts, composé de vastes espaces prairiaux ainsi que de pelouses et landes offrant des écosystèmes bien particuliers.

Les fragilités du territoire sont liées principalement à la transformation et à la fermeture des milieux ouverts non exploités ainsi qu'à la forte pression anthropique sur la trame bleue (milieux humides et cours d'eau). La consommation d'espace, bien que non excessive sur le territoire en raison de son caractère rural reste une menace majeure concernant la fragmentation des espaces naturels.

Ces diverses dynamiques, en fragilisant les milieux, induisent un risque de banalisation et de simplification des milieux naturels, qui engendraient une perte importante de biodiversité (perturbation des espèces en place).

Enjeux

- » La préservation des cœurs de biodiversité (trame boisée, milieux humides, ...),
- » La gestion des différentes sous-trames :
 - Sous-trame prairiale: gestion par fauche ou pâturage nécessaire pour garantir un bon état de conservation. Ces espaces sont également associés aux murets, haies, arbres isolés existants sur le territoire intercommunal,
 - Sous-trame pelouses et lande : gestion par pâturage afin de préserver les différents niveaux de lignification entre surface herbeuse et landes et d'éviter une pression forte conduisant à la fermeture du milieu : Le développement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité (gestion des milieux ouverts et forestiers, maintien des habitats,...),
- » La préservation et remise en état, les continuités des cours d'eau et les zones humides (Zone humides enjeux important de protection, au delà des cours d'eau et de leur ripisylve (notamment dans le Plantaurel avec réseaux de prairie humides et de mares) en raison des nombreux services écologiques rendus,
- » La fragmentation des milieux et mitage (artificialisation de sols à maîtriser),
- » La lutte contre les espèces envahissantes,
- » Le maintien des espaces à vocation agricole afin de les préserver pour les générations futures,
- » La préservation des éléments ponctuels (haies, arbres isolés) qui servent d'abris pour la faune, la flore et de repères paysagers,

4.3.] LA TRAME NOIRE

55

Il semble également important aujourd'hui d'intégrer la trame noire à l'objectif de préservation de la biodiversité. En effet, de nombreuses études mettent en avant la fragmentation des habitats engendrée par la pollution lumineuse et l'impact non négligeable de l'éclairage artificiel nocturne sur les espèces. Ainsi la trame noire désigne l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.

La lumière artificielle nocturne possède en effet un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivants la nuit et va impacter la biodiversité. Certaines espèces d'insectes et d'oiseaux sont attirées par les points lumineux et se retrouvent désorientées par l'éclairage artificiel et attirées vers des pièges écologiques. D'autres, comme les chauves-souris, les petits mammifères terrestres, les lucioles ou les vers luisants fuient la lumière et voient donc leur habitat se dégrader.

Cette pollution lumineuse peut être minimisée par la réduction de l'implantation de luminaires, par la régulation de la durée d'éclairage ou encore le choix des sources lumineuses.

L'intérêt de la trame noire est donc de préserver cette biodiversité grâce à l'identification et la protection de corridors écologiques de déplacements des espèces aux modes de vie nocturnes.

En Occitanie, un certain nombre d'acteurs s'est déjà saisi de la thématique (Parcs nationaux et collectivités), et encourage les démarches qui vont dans le sens d'une déclinaison locale de la trame noire. La Région encourage ces démarches, et prévoit, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, qui définit des axes de travail à l'échelle régionale, la réalisation d'une cartographie de la trame noire à décliner localement ou encore la définition locale de plan d'action.

La préservation de la Trame noire a également pour objectif de faciliter l'observation du ciel par la limitation de la pollution lumineuse. Un observatoire consacré à l'astronomie est localisé sur la commune de Sabarat et organise des soirées et des stages d'observation des étoiles. Ainsi, la trame noire doit être particulièrement préservée autour cet espace afin de pérenniser et développer cette activité.

5.] LES RISQUES

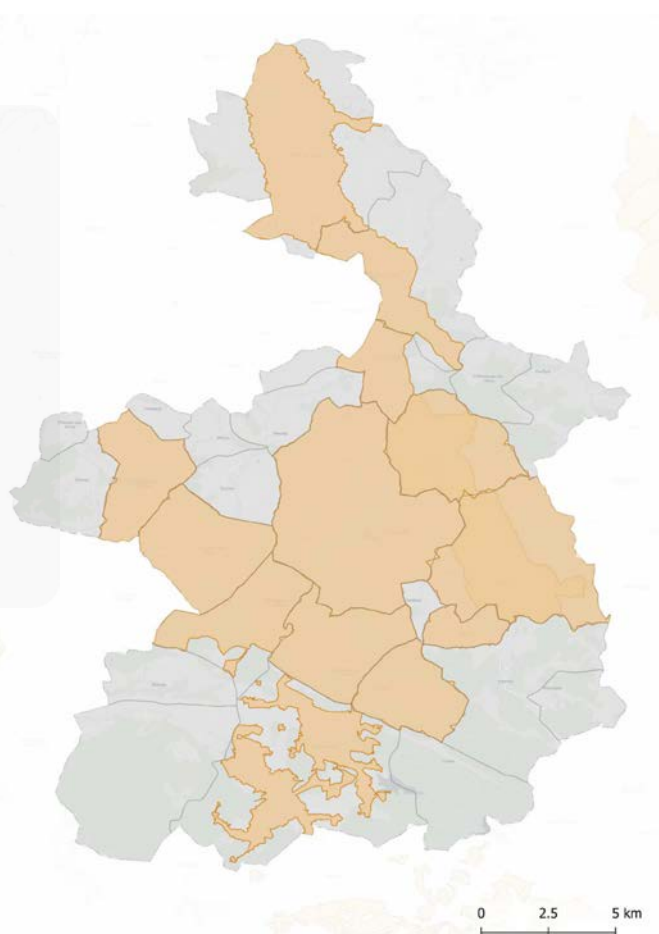
5.1.] UN TERRITOIRE LOURDEMENT IMPACTÉ PAR LES RISQUES

Le socle naturel est vecteur de risques, qui peuvent être d'origine naturelles ou technologiques, générés par l'activité humaine et limitent certaines occupations et utilisations du sol. Les projets d'aménagement que développera l'intercommunalité doivent prendre en compte les risques existants sur le territoire afin de ne pas accroître la vulnérabilité des biens et des personnes.

Il existe des outils qui permettent de renforcer la protection de l'environnement et de prévenir les risques majeurs, ce sont les Plans de Prévention des Risques, ils concernent un ou plusieurs risques présents sur le territoire.

A l'échelle de l'intercommunalité fortement impactée par le risque inondation en raison de la présence de ces deux cours d'eau structurants et par d'importants mouvements de terrains, peu d'espaces sont dénués de risques. 13 des 27 communes ont mis en place un Plan de Prévention multirisques (Naturels, Incendies, Feu de Forêts et Technologiques) pour faire face à la contrainte.

- Artigat
- Carla-Bayle
- Campagne-sur-Arize
- Daumazan-sur-Arize
- La Bastide-de-Besplas
- Lanoux
- Le Fossat
- Le Mas d'Azil
- Les Bordes-sur-Arize
- Lézat-sur-Lèze
- Sabarat
- Sainte-Suzanne
- Saint-Ybars



**COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS, INCENDIES, FEU DE FORÊTS ET TECHNOLOGIQUES**

5.2.] RISQUES NATURELS

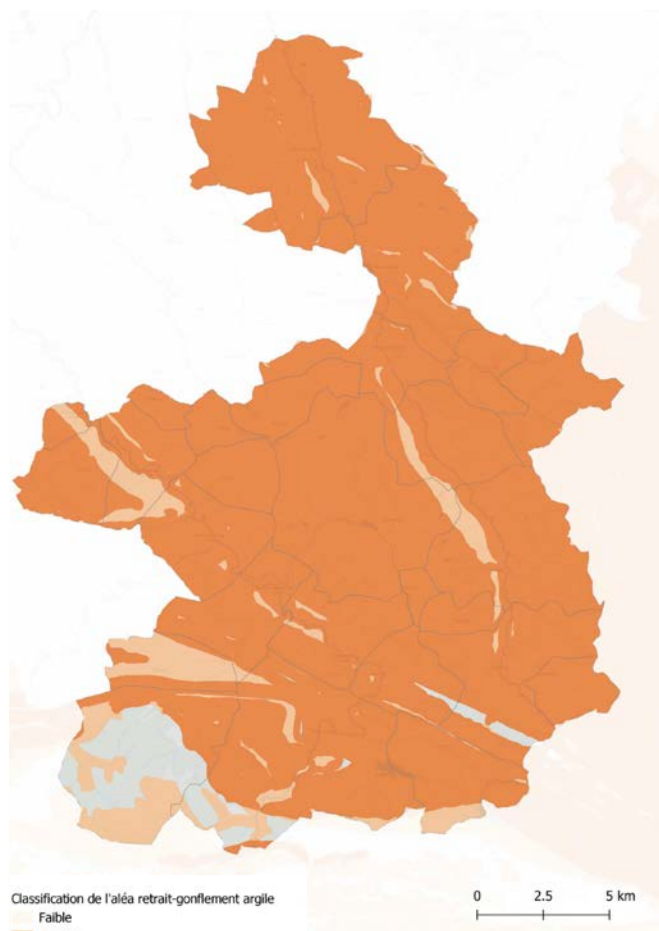
5.2.1.] Le risque géologique



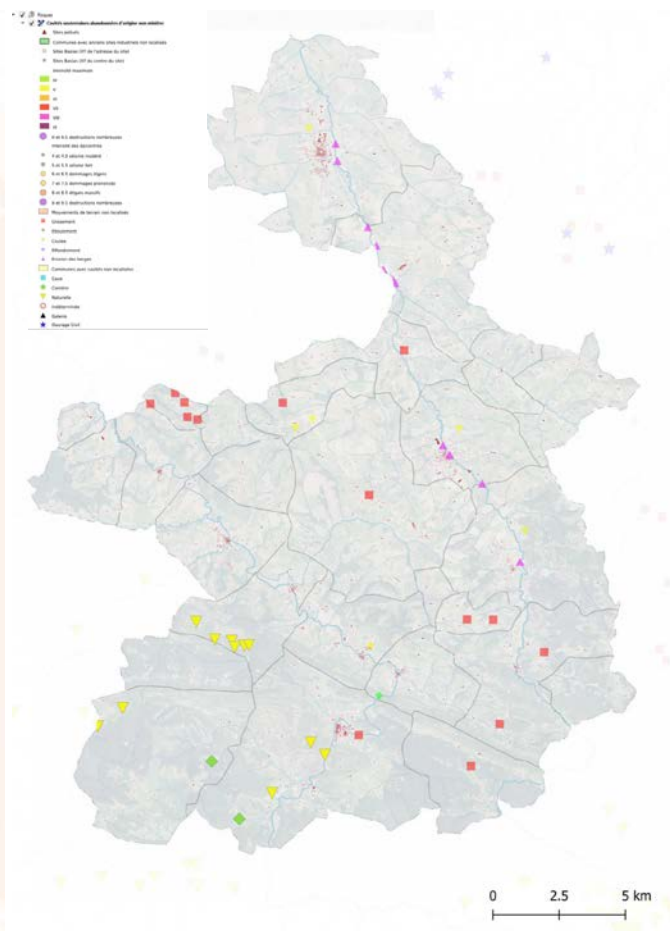
Plusieurs types de
risques naturels en
Ariège



Le risque géologique représente des incidents engendrés par des phénomènes de mouvements de terrains pouvant correspondre à plusieurs types d'aléas comme les chutes de blocs dues à l'érosion, les glissements de terrains (glissements gravitaires lents, glissements de coulées boueuses) et le phénomène de retrait-gonflement des argiles.



**CARTOGRAPHIE DES ZONES SOUMISES À L'ALÉA
GONFLEMENT-RETRAIT D'ARGILE**



**CARTOGRAPHIE DES ZONES AUTRES RISQUES GÉOLOGIQUES
PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE**

Le risque lié au retrait-gonflement des argiles provient de variations de l'humidité contenue dans les sols argileux, produisant des gonflements de terrains en période humide et des tassements en période sèche. Ces variations de terrains peuvent avoir de fortes conséquences sur le bâti en impactant notamment les fondations. Prendre en compte ce facteur dès la construction permet de maîtriser le risque.

La cartographie réalisée par le BRGM à l'échelle de la France définit plusieurs types de zonages. L'intercommunalité Arize-Lèze est très impactée par ce risque, avec une majorité de sa surface classée en aléa fort.

Plusieurs recommandations en matière de construction ont été rédigées par le BRGM pour les territoires concernés par cette problématique. Parmi elles :

- ° Créer des fondations suffisamment profondes et ancrées de manière homogène afin de s'affranchir de la zone la plus superficielle du sol, sensible à l'évapotranspiration et donc susceptible de connaître les plus grandes variations de volumes,
- ° Renforcer les murs de l'habitation par des chaînages internes renforçant ainsi la structure du bâtiment pour résister à la force des mouvements verticaux et horizontaux,
- ° Éloigner les sources d'humidité : mettre à distance l'habitation d'éléments tels que les arbres, les drains et autres matériels de pompage. Une géomembrane isolant le bâtiment du sol peut également être posée. Les canalisations d'eau enterrées doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre (systèmes non rigides).

Source : BRGM

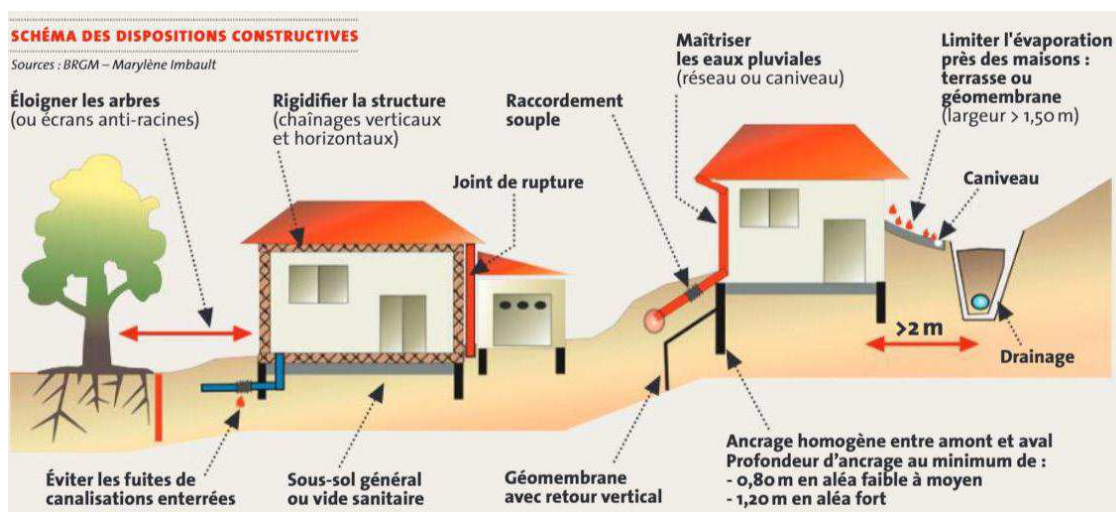


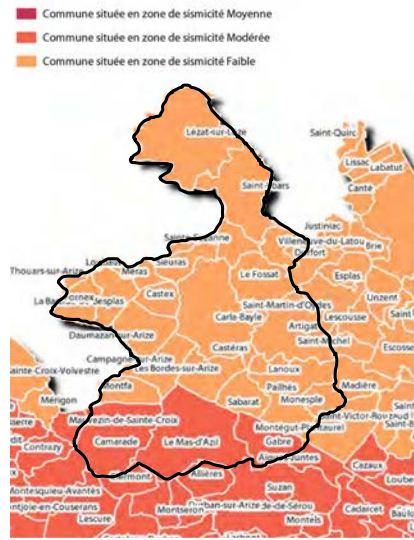
Schéma des dispositions constructives Source : BRGM, Marylène Imbault

5.2.2.] Le risque sismique

La France dispose d'un zonage concernant le risque sismique qui divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

- La zone de sismicité 1 (aléa très faible) n'est pas soumise à des prescription parasismique particulières pour les bâtiments à risque normal,
- Quatre zones de sismicité de 2 à 5, où les règles de construction para-sismiques sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Les communes de Camarade, le Mas d'Azil et Gabre sont classées en aléa modéré (zone 2) tandis que le reste du territoire est faiblement concerné par l'aléa sismique II.



COMMUNES SOUMISES AU RISQUE DE SISMICITÉ EN ARIÈGE

DDRM09 - janvier 2018

5.2.3.] Le risque incendie et feu de forêt



COMMUNES SOUMISES AU PHÉNOMÈNE FEU DE FORÊT EN ARIÈGE

Source DDRM09 - janvier 2018

Les feux de forêts se déclenchent lorsqu'un combustible, une source de mise à feu et un apport d'oxygène ont lieu dans un même endroit. Les conditions climatiques influent fortement la capacité d'inflammation et de propagation du feu ainsi que d'autres paramètres comme l'occupation du sol ou la biomasse. On parle de feu de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare.

Les incendies déclenchés suite à des feux de forêt sont un risque sur la partie sud de l'intercommunalité. A l'image de l'Ariège, département très boisé, le sud du territoire concentre de nombreux boisements denses de feuillus, et quelques résineux.

5.2.4.] Le risque inondation

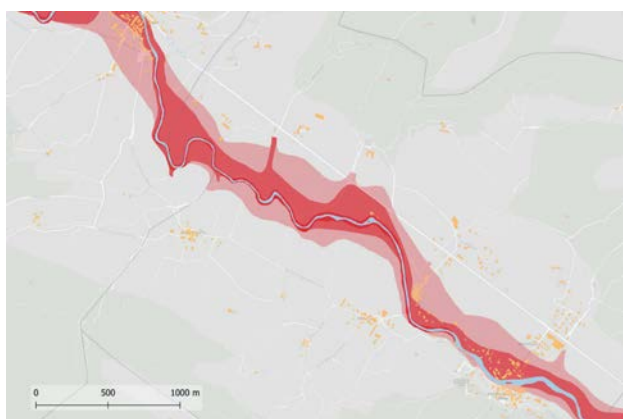
Le réseau hydrographique dense du territoire, structuré par l'Arize, la Lèze et leurs affluents engendrent un risque inondation, principalement lié aux grandes crues des cours d'eau.

On différencie les crues océaniques lorsque le débordement survient suite à de longue période de précipitations hivernales venant des fronts océaniques et les crues pyrénéennes au printemps et en automne. Ces inondations peuvent également affecter les plaines dans les basses vallées de l'Arize et de la Lèze, ou les versants lors de crues torrentielles avec phénomène de ruissellement.

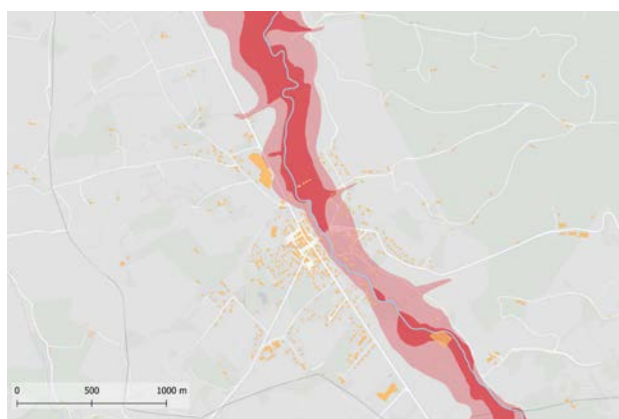
Les PPRI présentent un zonage réglementaire interdisant la constructibilité, ou l'autorisant sous conditions, et identifie les mesures de protection, de prévention et de sauvegarde contre les inondations. On retrouve ces prescriptions dans le PPRN des 13 communes concernées sur le territoire. Pour les communes sans Plan de Prévention des Risques, à l'image de Pailhès, la Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI) peut être un complément d'information utile.

Le département de l'Ariège est également doté d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) afin d'agir vis à vis des inondations de la Lèze en Ariège et Haute Garonne, créé en 2003 et reconduit en 2018 avec la mise en place d'un PAPI d'Intention sur la période 2020-2023.

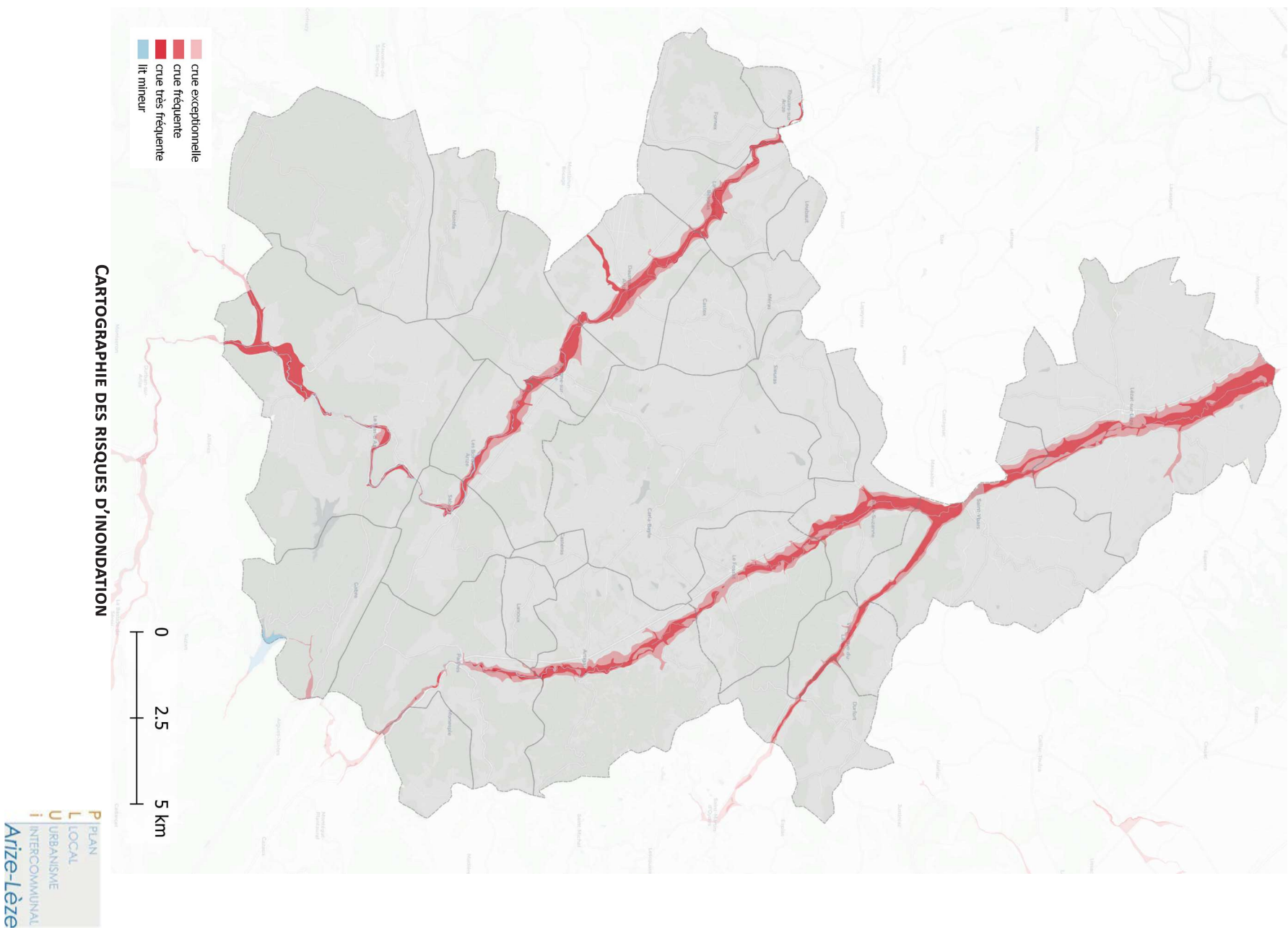
61



Zoom sur la problématique des inondations à Campagne-sur-Arize



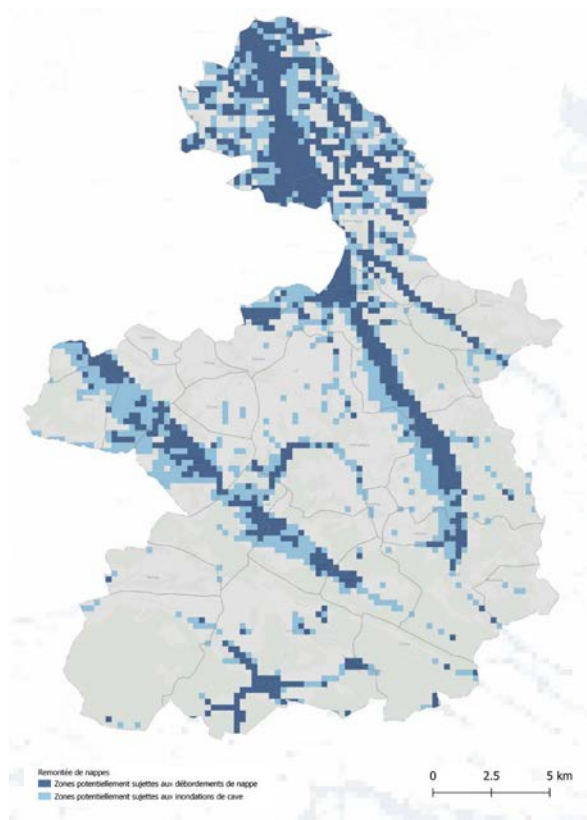
Zoom sur la problématique des inondations à le fossat



5.2.5.] Le remontée de nappes

L'intercommunalité est également concernée par le risque de remontée de nappes, principalement dans les vallées de la Lèze et de l'Arize.

Les nappes sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltré dans le sol. Lors d'épisodes de précipitations importantes, si la nappe arrive à saturation, son niveau remonte et peut atteindre le sol et causer des inondations (sous-sols, caves). Ces inondations peuvent avoir des conséquences néfastes sur le bâti, le réseau routier ou encore la pollution et la dispersion de déchets.



CARTOGRAPHIE DU RISQUE DE REMONTÉE DE NAPPE

5.3.] RISQUES TECHNOLOGIQUES

5.3.2.] Le risque de rupture de barrage

Malgré la présence de nombreux barrages dans le département et dans le périmètre d'étude (barrages dans la commune de Gabre, du Mas d'Azil, de Sabarat, de Lézat-sur-Lèze, de Saint-Ybars,...), il n'existe pas de risque de rupture de barrage connu sur le territoire. On pourra cependant porter une attention particulière au zonage en aval des barrages ou sous l'emprise des digues.



5.3.1.] Le risque nucléaire

La centrale de Golfech, en Tarn et Garonne et l'installation nucléaire la plus proche du territoire. Un accident au sein de cette installation pourrait impacter l'intercommunalité.



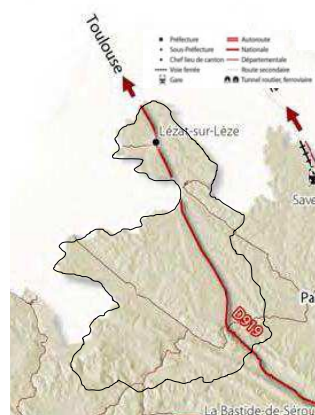
CARTE DE SITUATION DE LA CENTRALE DE GOLFECH

source DDRM09 - janvier 2018

5.3.3.] Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)

Le risque lié au transport de matières dangereuses est principalement lié aux grands axes routiers. Sur le territoire, il est considéré comme faible.

La route départementale D919 faisant la jonction entre Foix et Toulouse est considérée comme à risque. Les communes bordant la D919 sont considérées comme sensibles au risque lié au TMD. En raison des autres moyens de TMD (canalisation ou ferroviaire par exemple), les communes de Carla-Bayle, Campagne-sur-Arize, le Fossat, le Mas-d'Azil, Sabarat et Pailhès sont également concernées.



CARTE DE SITUATION DU RISQUE TMD

source DDRM09 - janvier 2018

Source DDRM09 - janvier 2018

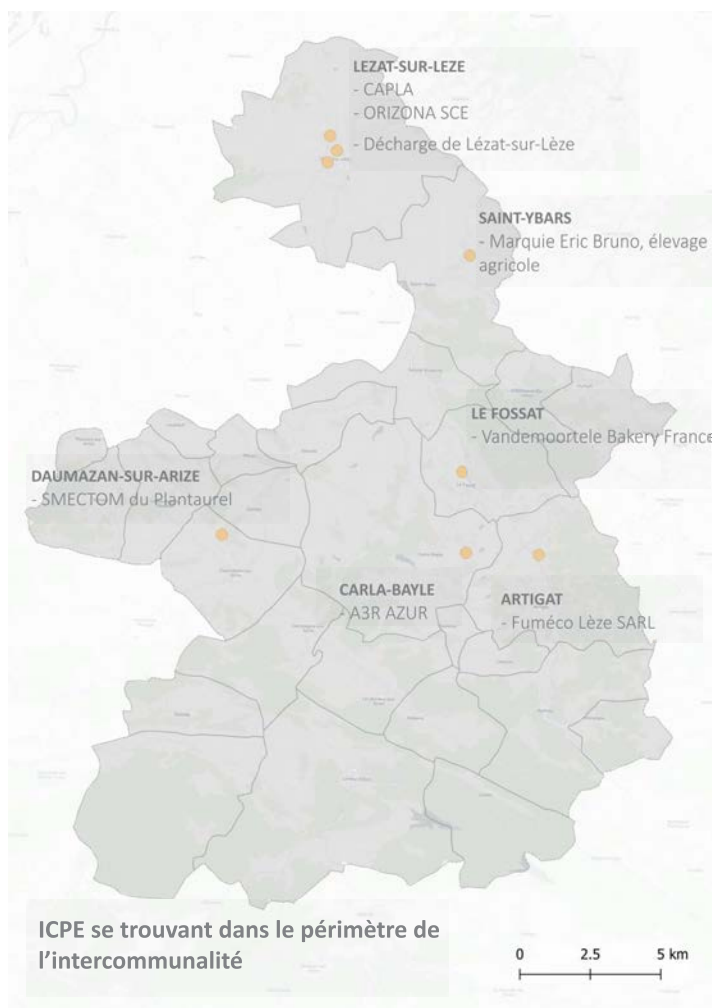
5.3.4.] Le risque Industriel

Les risques technologiques sont engendrés par l'activité humaine au cours des processus de production industrielle, d'exploitation, de transformation ou transport de produits.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cela peut correspondre à des installations agricoles ou d'industries et de carrières. À proximité des ICPE, l'aménagement doit être adapté.

Aucune installation sur le territoire n'a le statut SEVESO, cependant, on dénombre plusieurs ICPE comme en témoigne la carte ci-joint.

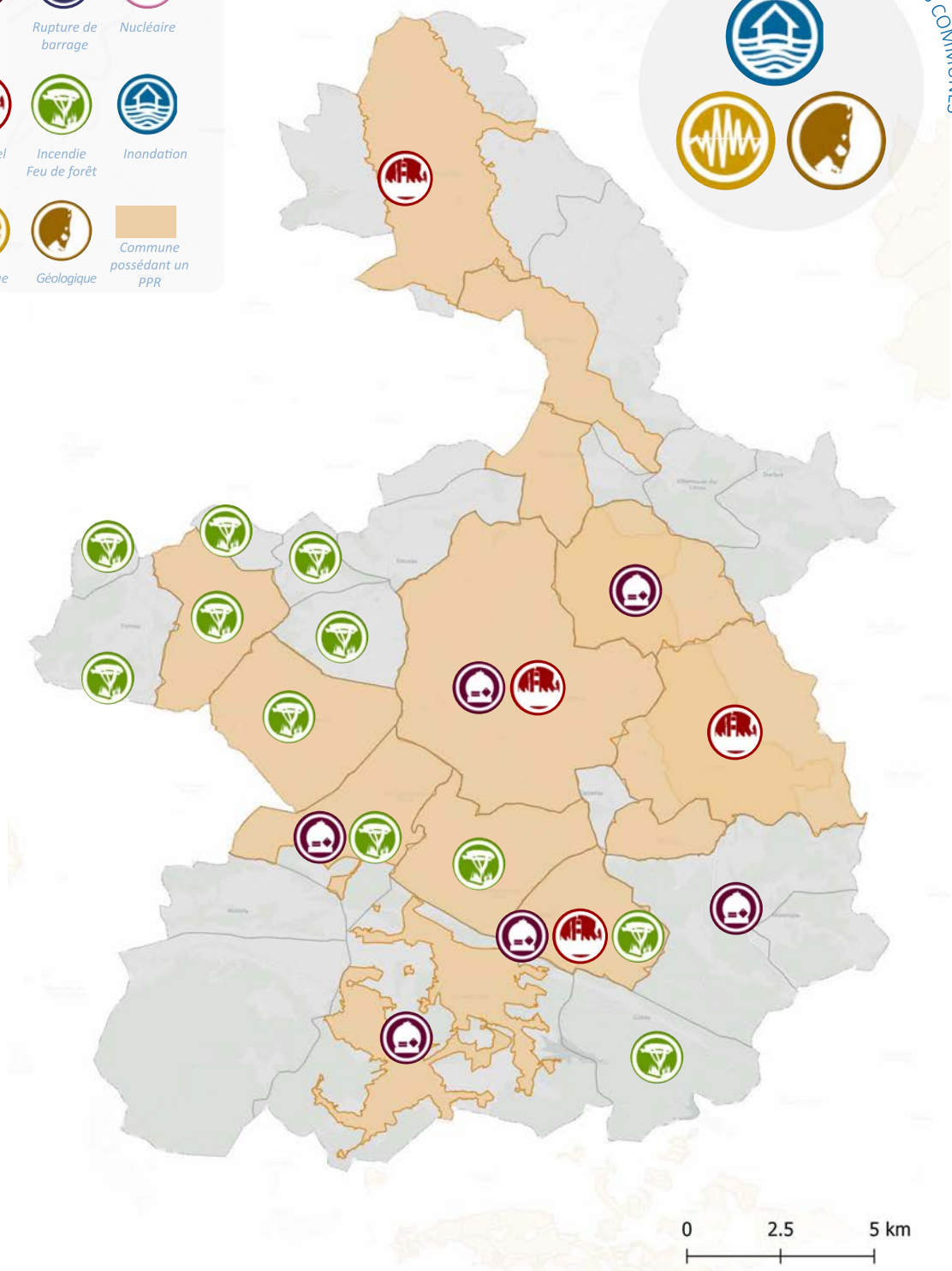
Il convient de noter toutefois que les communes d'Artigat, Monesple, Pailhès, Sabarat et Villeneuve-du-Latou sont traversées par des ouvrages à haute voir très haute tensions du Réseau Public de Transport d'Électricité (RTE).



LÉGENDE



RISQUES CONCERNANT TOUTES LES COMMUNES



CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE DES RISQUES PAR COMMUNES

5.4.] L'AIR ET LA GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

5.4.1.] L'assainissement des eaux usées

Assainissement collectif

13 des 27 communes de l'intercommunalité disposent d'un système d'assainissement collectif des eaux usées pour la partie de la commune accueillant de l'habitat groupé.

Il s'agit des communes d'Artigat, de Campagne-sur-Arize, de Carla-Bayle, de Casteras, de Castex, de Daumazan-sur-Arize, Le Fossat, le Mas d'Azil, Les Bordes-sur-Arize, Lézat-sur-Lèze, Pailhès, Sabarat et Saint-Ybars.

Les 14 autres communes relèvent en totalité de l'assainissement non collectif.

Observations de portée générale concernant l'assainissement non collectif

Les zones en assainissement non collectif peuvent présenter une aptitude médiocre à l'infiltration. Dans ce cas, il sera nécessaire de faire appel à des systèmes de traitement drainés induisant un rejet d'eaux usées traitées à évacuer sur la parcelle via une zone d'irrigation souterraine de végétaux ou bien, vers le milieu hydraulique superficiel sous réserve de l'autorisation du gestionnaire de l'exutoire.

Pour les habitations concernées par la mise en oeuvre de filières avec rejet des effluents traités en surface, il faudra observer une attention particulière aux problèmes liés :

- à la nécessité d'avoir un exutoire superficiel utilisable en limite de propriété (fossé, pluvial, ruisseau),
- aux autorisations nécessaires pour les rejets dans les exutoires superficiels,
- à la concentration de ces rejets en surface.

5.4.2.] Qualité de l'air et émissions de GES

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte (LTEcv n°2015-992 du 17 août 2015) fixe des objectifs ambitieux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables.

Chaque jour un adulte inhale 15m³ d'air en fonction de sa morphologie et de son activité. Cet air se compose à 99 % d'oxygène et d'azote mais peut contenir d'autres substances, dont certaines de nature à mettre en danger sa santé et l'écosystème environnant. Cette pollution de l'air participe également au changement climatique (via l'émission de gaz à effet de serre) Elle peut être d'origine naturelle ou humaine (transport, chauffage, production d'électricité, substances toxiques...).

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Midi-Pyrénées, a été approuvé en juin 2012 et répond à l'engagement national en faveur de l'environnement à travers plusieurs objectifs:

- » Réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétique)
- » Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- » Développer la production d'énergies renouvelables
- » Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques
- » Prévenir et réduire la pollution atmosphérique

Les bilans statistiques concernant la qualité de l'air sur le territoire sont fait en prenant en compte la concentration de plusieurs polluants :

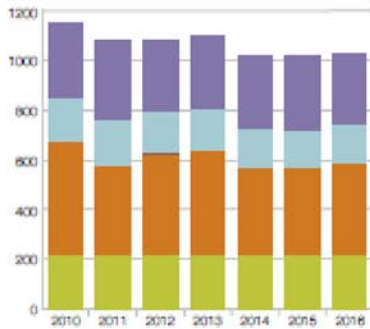
- » les oxydes d'azote (NOx) liés à l'important trafic routier dans la région
- » les particules en suspensions (PM10 et PM2,5)
- » l'ozone

Atmo Occitanie est l'association agréée par le Ministère qui se charge de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie.

Son dernier rapport annuel, datant de 2018 fait état de la qualité de l'air en Ariège: les seuils réglementaires sont respectés, à l'exception de l'ozone dont les objectifs de qualité ont été dépassés à l'échelle de la région Occitanie, en raison de conditions météorologiques particulièrement propices à sa formation.



ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10



ÉMISSIONS/HABITANT



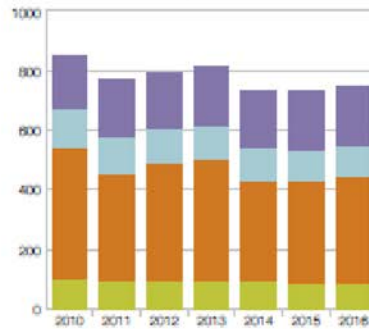
PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

Le secteur résidentiel est le premier émetteur de PM10, avec 36% en Ariège. Les émissions dans ce secteur sont aussi corrélées à la rigueur des hivers. Les émissions de PM10 sont en baisse depuis 2010 (-11%), grâce à la diminution des émissions de la consommation énergétique notamment dans le résidentiel.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5



ÉMISSIONS/HABITANT



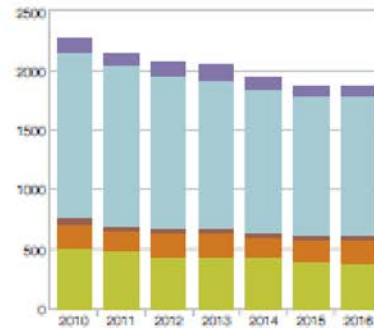
PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

En Ariège, le secteur résidentiel émet près de la moitié des PM2.5 (48%). Le chauffage au bois est responsable de la quasi-totalité des émissions de particules dans ce secteur. Les émissions totales de PM2.5 sont en baisse depuis 2010 (-13%) et suivent les variations de la consommation énergétique de ce secteur.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT



ÉCLAIRAGE

Le secteur des transports est le premier émetteur de NOx en Ariège, avec 63%. Les émissions de NOx sont en baisse depuis 2010 (-18%), grâce notamment au renouvellement du parc de véhicules et à la diminution régulière de la consommation énergétique globale du territoire.

Source: Atmo Occitanie, rapport annuel 2018

5.4.3.] Sites et sols pollués

La base de données BASOL, gérée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de l'Énergie, inventorie les sites et sols pollués ou partiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

On recense deux sites BASOL dans le périmètre de l'intercommunalité: Orizona (ex Societe Centrale d'éclairage) à Lézat sur Lèze (09.0015) et l'Atelier Azur à Carla Bayle (09.0027)

Concernant la pollution des sols, la base de données BASIAS recense les sites dont l'activité a pu mettre en œuvre des substances polluantes pour les sols et les nappes d'eau. L'inscription du site ne préjuge pas d'une pollution, mais indique que les activités qui s'y sont déroulées ou qui s'y déroulent actuellement ont pu donner lieu à la présence de polluants dans le sol et les eaux souterraines.

La base de données BASIAS ne renseigne cependant pas toujours l'état d'activité pour de nombreux sites, à savoir si elles sont fermées ou non. L'information sera donc à compléter lors des rencontres avec les communes. La répartition de ces sites sur le territoire est représentée sur la carte jointe.



RÉPARTITION DES SITES BASIAS INVENTORIÉS SUR LE TERRITOIRE

5.4.4.] La gestion des déchets

Historique du syndicat et territoire de compétence

Le SPECTOM du Plantaurel, Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers, a été créé en 1987. Ce syndicat a actuellement pour vocation d'assurer la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères de la Zone Est du département de l'Ariège telle qu'elle est définie par le Plan Départemental d'élimination des Déchets Non Dangereux. Ce dernier étant repris par le plan régional en cours d'élaboration. Le SPECTOM du Plantaurel dessert 127 125 ariégeois au travers de six communautés de communes membres et une communauté d'agglomération pour les compétences collecte et traitement, ou traitement uniquement pour certaines d'entre elles.

Gestion

La quantité de déchets que nous produisons a doublé en 40 ans. À l'échelle de la France, ce sont 568 kg produits par habitant et par an recensé en 2019 par l'ADEME. Le Grenelle de l'environnement fixe comme objectif la réduction et l'investissement dans des plans de valorisation de ces déchets.

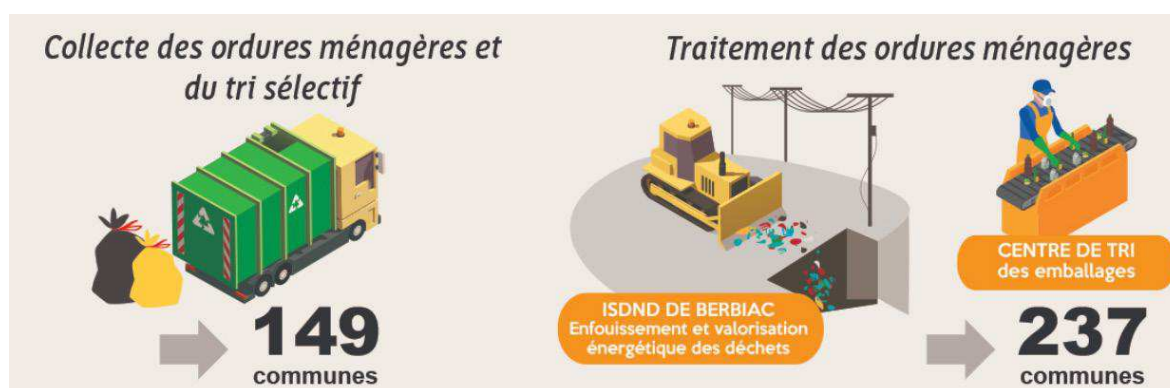
À l'échelle nationale, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 engage la France à sortir du modèle linéaire de production et de consommation et à mettre en place une politique d'économie circulaire et notamment un programme national de valorisation des déchets. Des plans de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 sont également mis en place par les pouvoirs publics et soutenus par l'ADEME.

La loi NOTRe accorde à la région la compétence de gestion en matière de déchets et d'économie circulaire. Dans ce contexte, est élaboré en 2016 le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Depuis le 1er janvier 2018, la communauté de communes a délégué la collecte et le traitement des déchets au Smetcom du Plantaurel, principal acteur de la gestion des déchets ménagers et assimilés dans le département de l'Ariège. Le syndicat est basé à Varilhes, dans la communauté de commune voisine Pays Foix-Varilhes.

Au service de la population, il exerce une double mission ou compétence :

- » la collecte des déchets : pour 144 communes ;
- » le traitement des déchets : pour 233 communes,



Les déchets collectés et traités sont principalement ceux des particuliers ou « ménages », mais aussi, dans certaines limites et sous certaines conditions, d'autres déchets, appelés déchets « assimilés », provenant d'activités économiques (commerce, artisanat, entreprises...) ou autres (administrations, collectivités, associations...).

Depuis quelques années, le Smeptom du Plantaurel met en œuvre sur son territoire un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, afin de réduire les déchets sur le territoire.

Les installations du syndicat

Le SMECTOM du Plantaurel exerce ses compétences de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en régie. Il recourt cependant aux services de prestataires privés, entreprises agréées, pour la collecte et le traitement en complément de ses services. Pour mener à bien ses missions, le SMECTOM du Plantaurel s'est doté des moyens techniques nécessaires à son activité.

Le Syndicat gère actuellement :

- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) implantée lieu-dit « Berbiac » sur la commune de Manses (09500)
- Un centre de tri des emballages ménagers et assimilés implanté lieu-dit « Péliissou » sur la commune de Varilhes (09120)
- Une plateforme de compostage de déchets verts à Varilhes
- Une plateforme de stockage de bois à Varilhes
- Huit déchèteries : Varilhes, Foix, Arignac , Arconac , Villeneuve d'Olmes, Les Bordes sur Arize, Lézat sur Lèze, Le Fossat,
- Quatre quais de transfert : Unac, Varilhes, Villeneuve d'Olmes, Berbiac,
- Trois installations de déchets inertes : Daumazan-sur-Arize, Unac, Carcanière.

Déchets ultimes : 46 571 tonnes (2018); sont acheminés dans l'installation de déchets ultimes de Berbiac (Manses),

Déchets collectés et mis en filière : 61 130 tonnes (2018) sont apportés sur les déchèteries et mis en filière.

Systèmes de collecte et de traitement

La fréquence des collectes (ou ramassages) dépend des types de déchets et varie selon la commune et/ou le quartier de résidence de l'utilisateur.

Le SMECTOM décide des fréquences de ramassage nécessaires et suffisantes pour les différents services proposés. De manière générale :

- pour la collecte des ordures ménagères résiduelles :
 - communes < 500 habitants : tous les 15 jours
 - communes > 500 habitants : 1 fois par semaine
- pour la collecte des emballages recyclables légers :
 - communes < 500 habitants : tous les 15 jours
 - communes > 500 habitants : 1 fois par semaine
- pour la collecte des encombrants en porte à porte : sur rendez-vous.

- pour la collecte des déchets végétaux : le SPECTOM propose des broyeurs en prêt gratuit aux particuliers.

Les horaires par commune et par quartier sont disponibles sur le site internet www.spectom.fr, rubrique « les services SPECTOM », fiches pratiques par commune.

Sous la dénomination de « points d'apport volontaire » (PAV), on désigne tous les sites de conteneurs disposés sur le domaine public, groupés ou non, destinés à la récupération des déchets de verres, des papiers, des emballages (dans certains cas) et des textiles en vue de leur recyclage. En moyenne, sur le périmètre de collecte du SPECTOM, la densification est de :

- Récup' verre : 1 pour 180 habitants
- Récup' papier : 1 pour 230 habitants
- Récup' textile : 1 pour 1 200 habitants

Le territoire de la communauté de communes compte 3 déchetteries situées sur les communes de Les-Bordes-sur-Arize, Le Fossat et Lézat-sur-Lèze.

En ce qui concerne leur traitement, les déchets du territoire sont acheminés sur le site de BERBIAC sur la commune de Manses au départ de la déchetterie située sur la commune de Le Fossat. Les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés puis triés au Centre de tri du Plantaurel à Varilhes depuis 2003. Les déchets verts sont compostés sur la plateforme de compostage de Varilhes depuis 2000.

HORAIRES DÉCHÈTERIES	
LES-BORDES-SUR-ARIZE LE FOSSAT LÉZAT-SUR-LÈZE	
du mardi au vendredi	
8h - 12h / 14h - 16h15	
Samedi	
8h - 12h / 14h - 17h30	



Mesures pour la réduction des déchets

Les actions menées par le SPECTOM pour la réduction des déchets sont celles-ci :

- Animation sur le tri des déchets et le compostage,
- Guide pour réduire les déchets,
- Mise à disposition d'un kit de compostage,
- Site internet comportant de nombreuses rubriques «réduire».

Dans un souci de réduction des déchets, l'ensemble des bacs collectifs, pour les sacs noirs comme pour les sacs jaunes ont été retirés pour être remplacés par des conteneurs individuels. Les objectifs principaux de ce déploiement de bacs individuels sont d'améliorer le cadre de vie au sein des communes, d'améliorer la qualité du tri et surtout de réduire la quantité des déchets.

5.4.5.] Le bruit lié aux infrastructures terrestres

Les nuisances sonores peuvent être liées aux infrastructures de transports terrestres, aériens, aux activités commerciales, industrielles ou de loisirs et peuvent avoir des effets sur la santé des personnes exposées. L'air est le milieu de propagation des bruits qui peuvent occasionner une gêne forte.

74

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ont pour objectif de prévenir les effets du bruit via la réduction des niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres. Ils s'appuient sur des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et recensent les mesures prises lorsque les valeurs limites d'exposition au bruit sont dépassées. (seuil 65/8 dB(A) indicateur niveau de bruit global sur une journée entière- Lden)

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Ariège n'identifie pas de zone à enjeux sur le périmètre d'étude. On pourra cependant porter une attention particulière à l'isolement phonique des bâtiments en proximité directe des routes départementales (comme la D919 traversant Pailhès, Artigat, Le Fossat, Sainte-Suzanne et Lézat sur Lèze).



Zoom sur le tracé linéaire de la D919, source potentielle de nuisances

6.] LES ÉNERGIES

6.1.] LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

6.1.1.] La consommation d'énergie

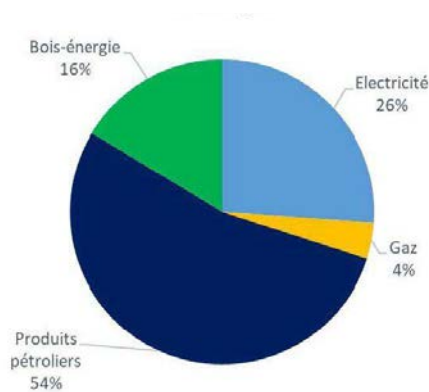
Les informations suivantes sont issues de l'étude du diagnostic des productions d'énergies renouvelables actuelles et du potentiel de mobilisation locale sur le territoire de la Communauté de Communes Arize Lèze, réalisée par Akajoule en 2020.

La consommation d'énergie finale de la CC Arize-Lèze est de 205 GWh pour l'année 2017. Cela représente une consommation énergétique de 19,1 MWh/hab. Cette consommation est relativement faible au regard des territoires voisins, et ce en raison du caractère rural de l'intercommunalité. Elle est cependant en forte augmentation et représente un enjeu important.

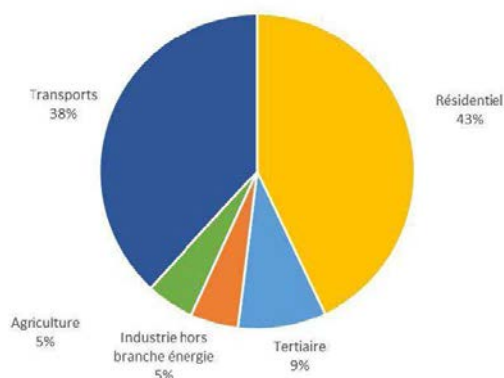
Cette consommation se répartit comme suit : les produits pétroliers représentent le premier vecteur énergétique consommé sur le territoire à hauteur de 54 % du mix énergétique. Cette prédominance est liée au chauffage au fioul et au propane et au transport routier. Viennent ensuite l'électricité (26 %), liées aux secteurs résidentiels et tertiaires, le bois (16 %) utilisé pour le chauffage du secteur résidentiel, et enfin le gaz consommé dans les secteurs résidentiels et tertiaires.

Le secteur le plus consommateur est le secteur résidentiel, représentant 43 % de la consommation. Il est suivi du secteur des transports routiers (38 %) qui est également important. Sont à suivre le tertiaire (9 %), l'industrie (5 %) et l'agriculture (5 %).

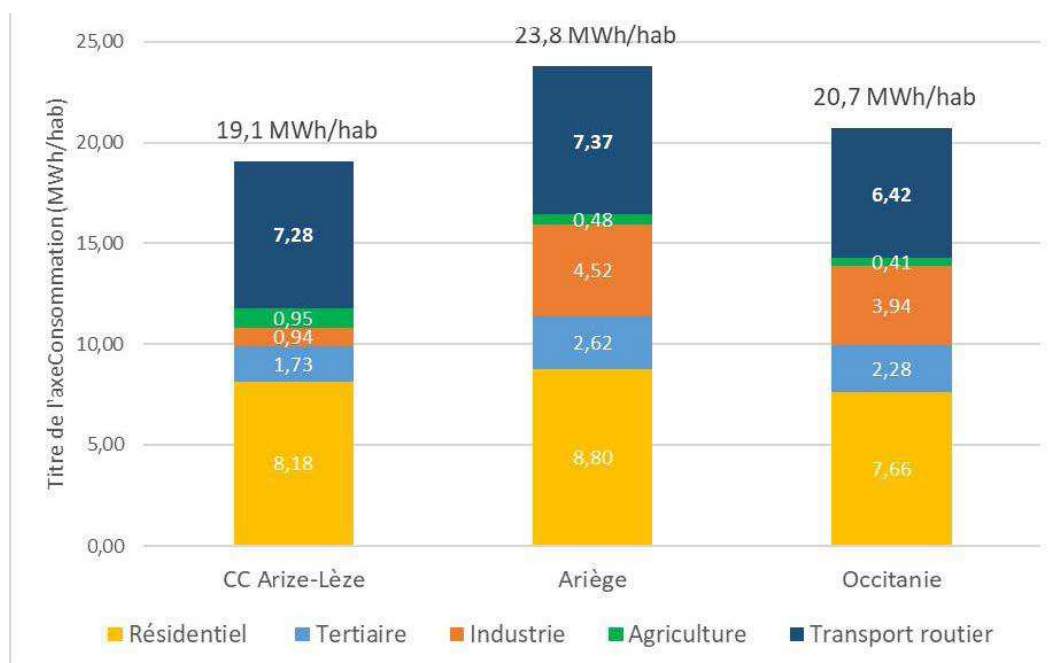
Cette répartition peut s'expliquer par la présence importante de maisons individuelles anciennes sur le territoire, et la dominance du transport routier, notamment en voiture dans les mobilités.



Répartition de la consommation par type d'énergie, crédit : Akajoule



Répartition de la consommation par secteur source, crédit : Akajoule



Consommation d'énergie par habitant et par secteur, crédit : Akajoule

6.1.2.] Les énergies renouvelables : production actuelle, projets et potentiel de développement

Non concernée par l'obligation d'un PCAET, la communauté de communes Arize Lèze a cependant souhaité s'engager dans des démarches Énergies Climat sur son territoire, à l'image du département de l'Ariège fortement engagé dans les démarches liées à la transition énergétique.

C'est dans ce cadre là que le Syndicat des Énergies de l'Ariège (SDE09) a lancé une étude afin d'assister l'EPCI dans le diagnostic de développement des EnR sur son territoire.

Le PNR Pyrénées Ariégeoises, qui englobe une partie du territoire Arize Lèze à également engagé un Plan de Paysage ayant pour thématique principale la transition énergétique et climatique.

Les informations suivantes sont issues de l'étude du diagnostic des productions d'énergies renouvelables actuelles et du potentiel de mobilisation locale sur le territoire de la Communauté de Communes Arize Lèze, réalisée par Akajoule en 2020.

6.1.3.] L'état des lieux : utilisation actuelle des énergies renouvelables à l'échelle de l'intercommunalité

On recense actuellement sur le territoire plusieurs types de productions lorsque l'on considère les énergies renouvelables : le photovoltaïque, la production de chaleur par le solaire thermique et l'utilisation du bois énergie.

78

Le photovoltaïque

Il existe sur le territoire 166 installations de solaire photovoltaïque, dont 149 raccordées au réseau basse tension de puissance inférieure ou égale à 36 kWc, 16 raccordées au réseau basse tension de puissance supérieure à 36 kWc, et une installation raccordée au réseau Moyenne Tension (HTA). Il s'agit donc en majorité d'installation de particuliers, ainsi que des installations sur bâtiments communaux et hangars agricoles.

La production totale de solaire photovoltaïque en 2017 est de 16 714 MWh.

Sur la commune de Gabre, une installation photovoltaïque flottante est en projet sur le lac d'irrigation de Mondely. La puissance de cette installation serait de 15 à 21 MWc.

Production de chaleur Le solaire thermique

Tout comme le solaire photovoltaïque, il existe des installations de solaire thermique alimentant des bâtiments publics, et des installations de particuliers.

Aucune installation sur bâtiment public n'est recensée sur le territoire de la CC Arize Lèze.

La production estimée de chaleur issue du solaire thermique sur la CC Arize Lèze est de 690 MWh² en 2017.

Le bois énergie

On peut différencier concernant la production de bois énergie deux catégories : la production centralisée via des installations collectives de production de chaleur (communales ou industrielles) et la production décentralisée qui représente le chauffage au bois chez les particuliers, cette dernière étant difficilement quantifiable.



Parc de panneaux photovoltaïques, Daumazan-sur-Arize



Le bois énergie, une ressource importante sur le territoire

Concernant la production d'énergie centralisée, trois chaufferies bois collectives et industrielles de plus de 50 kW sont recensées sur le territoire. Il s'agit de :

- La chaudière bois plaquettes du centre médico-social APAJH à Carla Bayle, d'une puissance de 300 kW. Cette chaudière alimente 6 bâtiments et consomme 88 tonnes de bois par an, ce qui correspond à une production ENR de 290 MWh.
- La chaudière bois plaquettes du bar restaurant l'Estanquet à Pailhes, d'une puissance de 50 kW. La production ENR de cette chaudière n'est pas connue. Un réseau collectif reliant la mairie, l'école et des logements est envisagé, en mai 2020 aucune étude n'a encore été lancée sur ce sujet.
- La chaudière bois alimentant l'hôtel d'entreprises à Lézat-sur-Lèze. Les détails de puissance, combustible et production de cette chaudière ne sont pas connus.

Une production de 33 019 MWh de chaleur issue du bois est estimée sur le territoire.

La consommation d'énergie, tout type confondu, sur le territoire est de 210 GWh. La production d'énergie renouvelable, tout type confondu, sur le territoire est de 51 GWh.

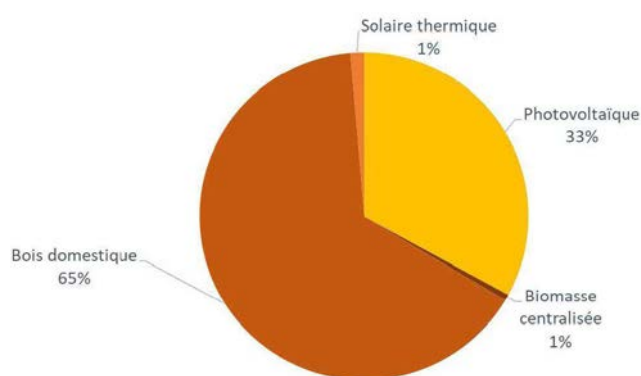
Le territoire est donc, en théorie, actuellement autonome à 24 % en énergie.

AU TOTAL

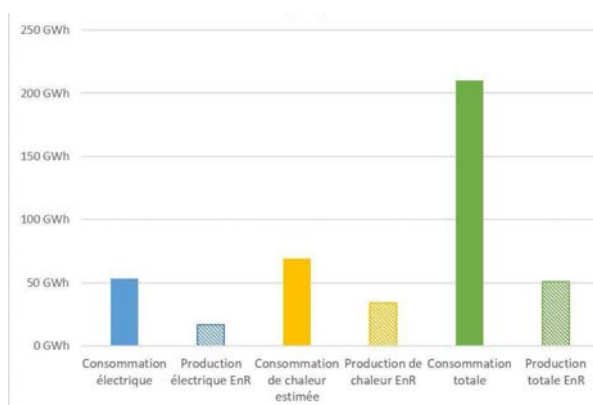
210^{GWh}
CONSOMMES

51^{GWh}
PRODUITS EN EnR

Autonomie à
24%

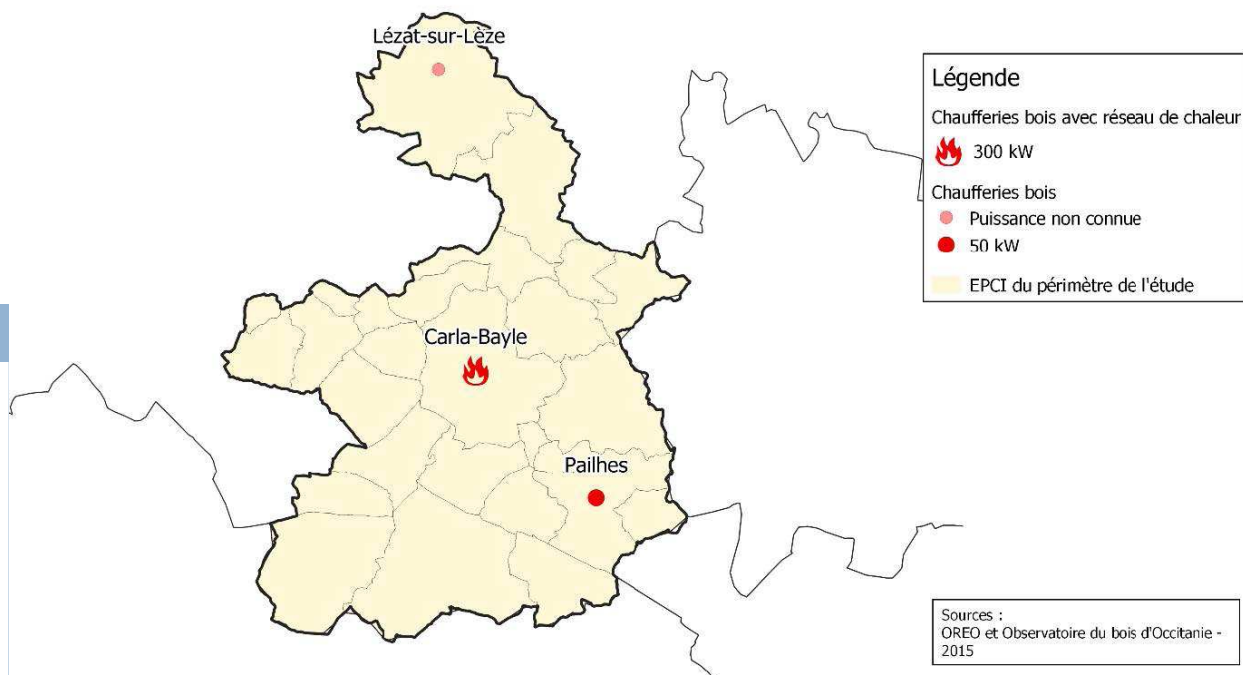


Répartition de la production énergétique renouvelable en Arize Lèze, crédit : Akajoule

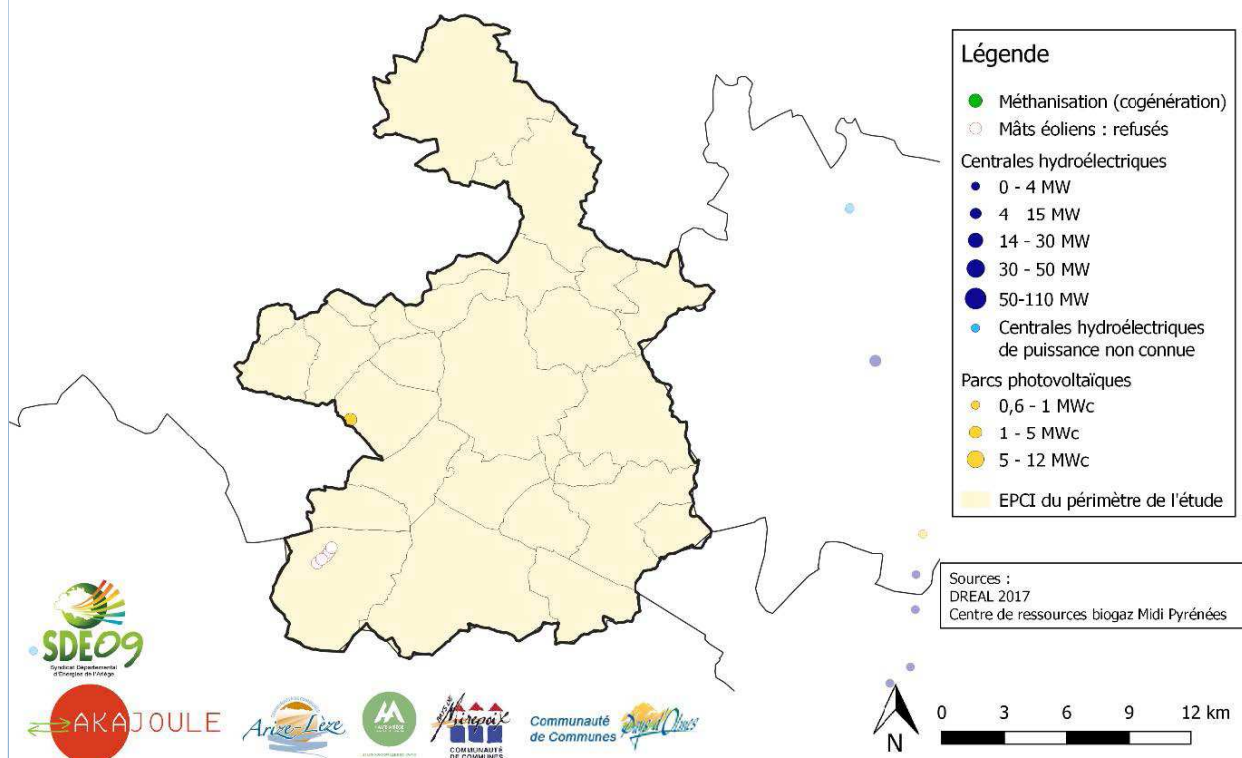


Autonomie énergétique en Arize Lèze, crédit : Akajoule

Chaudières bois collectives - CC Arize Lèze



Installations de production d'électricité renouvelable par EPCI CC Arize Lèze



Cartes représentant l'implantation des sources d'énergies renouvelables sur le territoire, crédit : étude AKAJOULE

6.1.4.] Potentialités de développement des énergies renouvelables

Pour les différentes énergies, l'étude réalisée par Akajoule cherche à quantifier le potentiel brut lié à ces énergies, puis le potentiel net, c'est à dire le potentiel qui prend en compte les contraintes et freins du territoire quant à la production énergétique.

L'étude développe la méthode et les potentiels de chaque énergie, et tire les conclusions suivantes. A noter que sont présentées dans les paragraphes suivants les énergies pour lesquelles il est estimé qu'il existe un potentiel énergétique à l'échelle du territoire.

81

Photovoltaïque

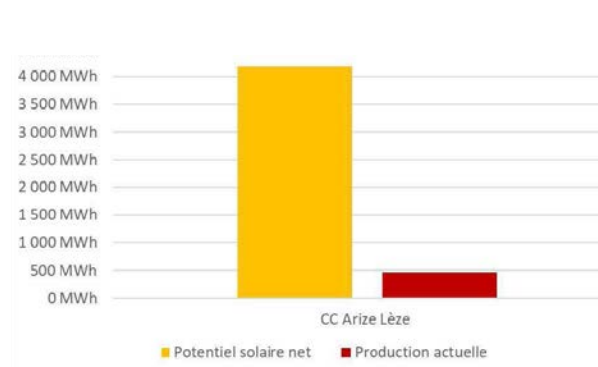
En prenant compte les différents types de panneaux photovoltaïques, le potentiel total de production d'électricité photovoltaïque est estimé à 236 680 MWh/an.

Solaire thermique

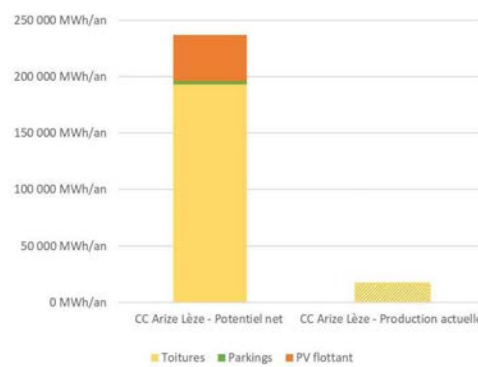
Environ 1 034 700 m² de surfaces disponibles en toiture ont été déterminées dans la partie concernant le solaire photovoltaïque sur bâtiments.

La surface disponible en toiture est largement supérieure à la surface nécessaire pour répondre aux besoins de consommation d'eau chaude sanitaire exposés ci-dessus.

Ainsi, le potentiel total de production d'énergie issue du solaire thermique brut est estimé à 807 100 MWh/an, et le potentiel solaire thermique net est estimé à 4 200 MWh/an.



Potentiel de production solaire thermique net comparé à la production actuelle en Arize Lèze, crédit : Akajoule



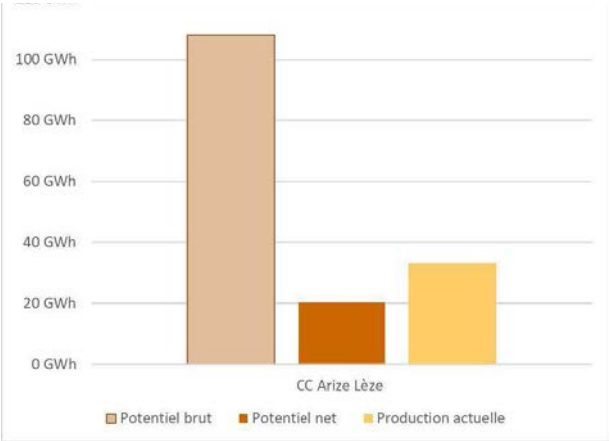
Potentiel de production solaire photovoltaïque net comparé à la production actuelle en Arize Lèze, crédit : Akajoule

Bois énergie

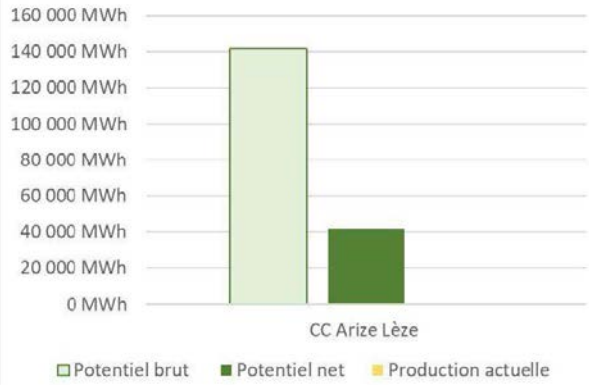
Les zones considérées pour l'estimation du potentiel net sont les zones de forêt d'exploitabilité facile ou moyenne.

Le potentiel net en biomasse est estimé à une surface de 6 250 ha.

Il est pris en compte les autres usages possibles du bois (bois d'œuvre, bois d'industrie). On considère que 27% du gisement sera utilisé en bois-énergie (Source : Mémento 2014 filière bois-forêt DRAAF Midi-Pyrénées).



Potentiel de production bois énergie comparé à la production actuelle en Arize Lèze, crédit : Akajoule



Potentiel de production de biogaz comparé à la production actuelle en Arize Lèze, crédit : Akajoule

En supposant un pouvoir calorifique du bois à 2,43 MWhPCI/m3, le potentiel de production de chaleur à partir de la biomasse est de 20 230 MWh/an sur le territoire d'étude.

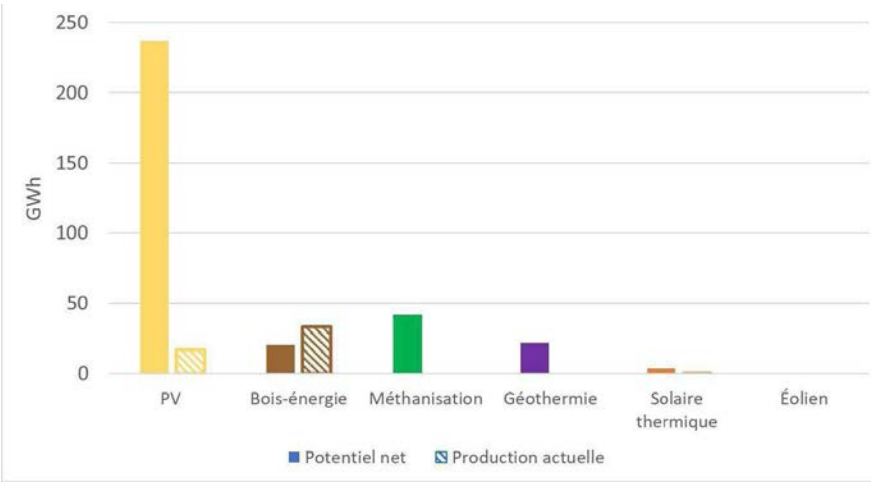
Biogaz

Le potentiel net est évalué avec les gisements détaillés ci-dessus, en prenant en compte notamment l'accessibilité des bio-déchets, les autres valorisations possibles, le tri.

Le potentiel de production de biogaz issu des déchets du territoire s'élève à 4 176 000 Nm3 soit 41 760 MWhPCI par an.

Les déchets de culture représentent 24 770 MWhPCI par an et les déchets issus des cheptels représentent 16 940 MWhPCI par an.

Le biogaz peut ensuite être valorisé pour la production de chaleur ou d'électricité, ou encore de carburant.



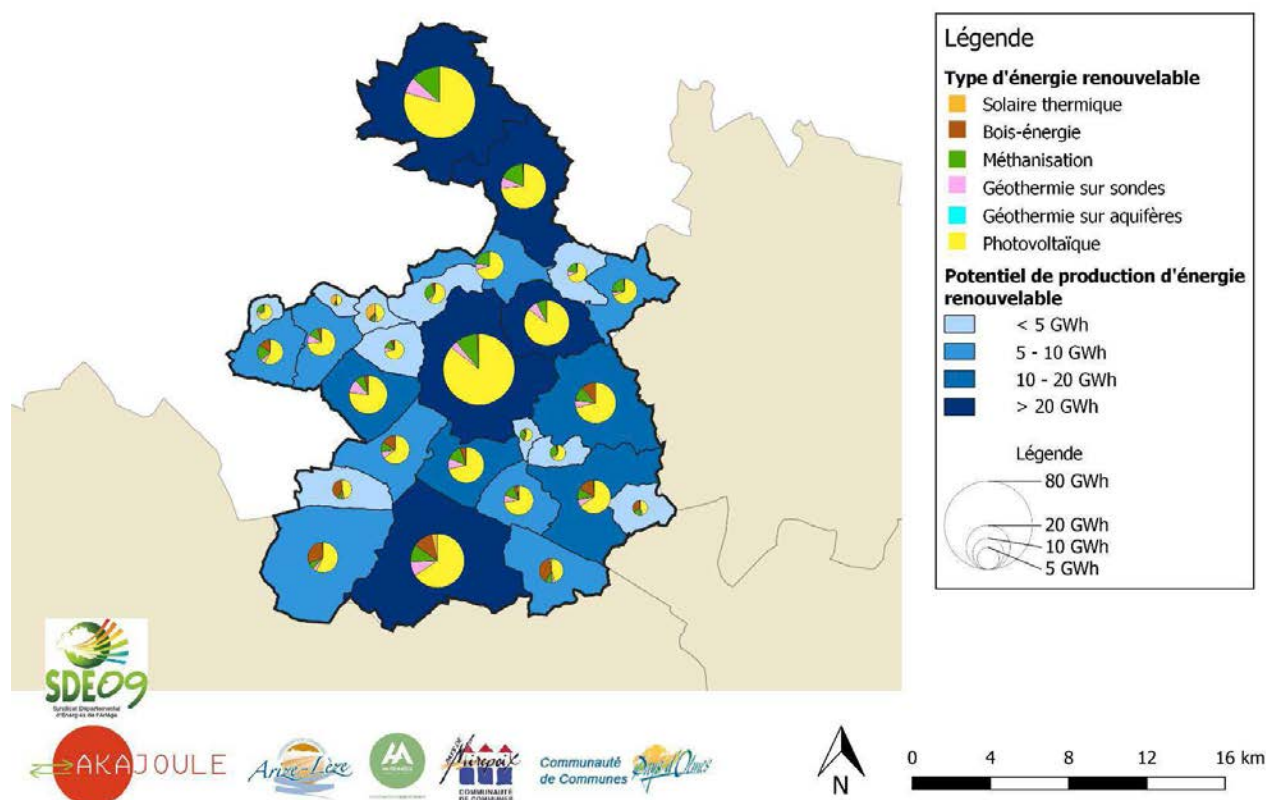
Synthèse du potentiel de production d'énergies renouvelables en Arize Lèze, crédit : Akajoule

En cumulant les potentiels de chaque énergie, le potentiel de production d'énergie renouvelable mobilisable sur le territoire d'étude est de 323 700 MWh, soit 158% de la consommation d'énergie actuelle du territoire pouvant être couverte par les énergies renouvelables.

L'étude Akajoule attire



Potentiels de production d'énergie renouvelable par commune CC Arize Lèze



83

Cependant notre attention sur les chiffres obtenus : le total estimé est théorique et ne prend pas en compte que certaines sources d'énergies utilisent les mêmes espaces (toitures notamment pour le solaire thermique et le solaire photovoltaïque) ou fournissent le même type d'énergie (bois, PAC et géothermie fournissent de la chaleur aux bâtiments) et ne pourront être cumulés.

Établir une stratégie de développement des ENR fera donc l'objet d'arbitrage sur un potentiel à exploiter plus qu'un autre sur le territoire en fonction d'autres critères quantitatifs et qualitatifs tels que par exemple l'acceptabilité sociale locale, les acteurs et potentiels investisseurs locaux.

7.] SYNTHÈSE ET ENJEUX



Éléments Clés :

- Un réseau hydrographique dense et structurant identifié comme un enjeu fort de biodiversité,
- Un réchauffement climatique à l'échelle mondiale imposant une réflexion sur le projet afin de limiter les impacts du développement,
- Un territoire lourdement impacté par les risques,
- Un patrimoine et un paysage garant du cadre de vie local et vecteur d'attractivité,
- Une richesse écologique identifiée par des zonages d'inventaires réglementaires.



Premiers enjeux :

- » La prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans le projet de développement intercommunal,
- » La préservation du patrimoine et des paysages afin de conserver l'identité rural du territoire,
- » La limitation des impacts sur les milieux d'enjeux écologiques avérés,
- » La non aggravation de l'exposition de la population face aux risques identifiés.